



SNC • LAVALIN

ANNEXE B INDICIEL GRI

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

102-1

Nom de l'organisation

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nom de l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société »)

102-2

Activités, marques, produits et services

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Décrire les activités de l'organisation.
- b. Indiquer les principales marques et principaux produits et services, et expliquer les éventuels produits ou services interdits dans certains marchés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Veuillez vous reporter à la section 1 « Notre entreprise » du rapport de gestion, à partir de la page 103 de notre rapport annuel de 2021.
- b. Veuillez consulter la section « Marché et services » de notre site Web à <https://www.snclavalin.com/fr-fr/markets-and-services> SNC-Lavalin ne vend pas de produits interdits dans certains marchés. SNC-Lavalin offre toutefois des services pouvant faire l'objet d'un débat public, comme des services au secteur de l'énergie nucléaire ainsi qu'au ministère de la Défense du Canada et du Royaume-Uni. SNC-Lavalin ne fait face à aucune question ou préoccupation directe au sujet de ces services.

102-3

Lieu du siège social

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le lieu où se trouve le siège de l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Le siège de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

102-4

Lieu des activités

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Indiquer le nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En date du 31 décembre 2021, la Société possédait des bureaux permanents dans 39 pays, notamment des grands bureaux dans les régions suivantes :

- > **Amériques** : Brésil, Canada, Pérou, États-Unis.
- > **Europe** : Danemark, Irlande, Norvège, Roumanie, Suède, Royaume-Uni.
- > **Afrique et Moyen-Orient** : Afrique, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis.
- > **Asie et Océanie** : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Singapour.

SNC-Lavalin possède des bureaux temporaires dans d'autres pays et réalise des projets dans une centaine de pays autour du globe.

102-5

Mode de propriété et forme juridique

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le mode de propriété et la forme juridique.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (TSX : SNC).

Comme il est indiqué à la page 57 de notre rapport financier de 2021, aucune option sur actions n'était en circulation en 2021 et 2020. Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 était de néant.

La Société n'a pas émis et n'a pas racheté d'actions au cours de 2021 ou de 2020. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 16 février 2022 était de 175 554 252.

Hormis le prêt CDPQ (tel que modifié) ou tel que décrit ailleurs dans la notice annuelle de 2021 de la Société, à la connaissance de la Société, aucun des (i) administrateurs ou dirigeants de la Société, (ii) actionnaires de la Société qui détiennent, contrôlent ou dirigent, de manière effective, directement ou indirectement, plus de 10 % de toute catégorie d'actions de la Société, ou (iii) tout associé ou affilié des personnes visées dans (i) et dans (ii), a ou a eu un intérêt important, directement ou indirectement, dans toute transaction effectuée au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice en cours qui a eu une incidence importante ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses sociétés affiliées ou filiales.

102-6

Marchés desservis

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Marchés desservis, y compris :
 - i. les lieux géographiques où sont offerts les produits et services;
 - ii. les secteurs desservis;
 - iii. les types de clients et de bénéficiaires.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- i.ii. Pour un résumé des marchés desservis, y compris les répartitions géographiques et les secteurs, veuillez consulter la section 1, « Notre entreprise », à la p. 111 et les sections suivantes, ainsi que la section 6 « Répartition géographique des produits », à la p. 142 de notre rapport annuel de 2021 dans le Rapport de gestion annuel 2021.
- iii. La Société dessert un vaste éventail de clients des secteurs public, parapublic et privé. La section 4.2.4 du rapport de gestion annuel, « ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR », à partir de la page 131 du rapport annuel de 2021, fournit un aperçu des projets et des clients par secteur (segments) d'activité. Il est à noter que la Société offre des services professionnels à d'autres entreprises et ne fabrique pas de produits domestiques.

102-7

Taille de l'organisation

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la taille de l'organisation, notamment:
- > le nombre total de salariés;
 - > le nombre total de sites;
 - > le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes nettes (pour les organisations du secteur public);
 - > le capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé);
 - > la quantité de produits ou de services fournis.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Au 31 décembre 2021: Nombre total d'employés (effectif) : environ 31 000 (comprend tous les employés et les consultants, à temps plein et à temps partiel), ce qui représente environ 29 000 équivalents temps plein (ETP).

Nombre total d'exploitations : voir la section 1 « Notre entreprise » à la p. 111 du rapport annuel de 2021.

Pour obtenir des renseignements sur les revenus, veuillez consulter la page 49 et les pages suivantes de notre rapport annuel. Pour obtenir des renseignements sur la capitalisation totale, veuillez consulter la section 9 « Situation financière » du Rapport annuel 2021 à la p. 156 et les pages suivantes.

102-8

PRINCIPES DU PMNU 6: Main d'oeuvre
ODD DE L'ONU 8 - Emploi

Informations sur les employés salariés et autres travailleurs

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par sexe.

- b. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par région.
- c. Indiquer le nombre total de salariés par type d'emploi (temps plein et temps partiel), par sexe.
- d. Indiquer si une part importante du travail de l'organisation est assurée par des personnes autres que des salariés. Le cas échéant, décrire la nature et l'ampleur du travail effectué par ces personnes.
- e. Indiquer toute variation importante dans les chiffres indiqués dans les éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (comme les variations saisonnières dans les secteurs du tourisme ou de l'agriculture).
- f. Expliquer la façon dont les données ont été rassemblées, ainsi que les éventuelles hypothèses formulées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a-c. Pour la ventilation des employés, voir les graphiques à la page 29 du présent rapport;
- d. Au 31 décembre 2021, 15 % des employés étaient considérés comme des « travailleurs temporaires ». Le personnel temporaire comprend les travailleurs contractuels, les travailleurs occasionnels, les travailleurs d'agences de placement temporaire et les consultants.
- e. SNC-Lavalin ne constate pas de fluctuation saisonnière de sa main-d'œuvre temporaire ni ne se prête à des activités liées au tourisme ou à l'agriculture. Les fluctuations constatées sont plutôt reliées au cycle de vie des projets de construction. Mais aucun changement significatif n'a été remarqué durant l'année 2021.

102-9

Chaîne d'approvisionnement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Décrire la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment les principaux composants rattachés aux activités, aux marques, produits et services principaux de l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin met actuellement en œuvre un système de gestion des fournisseurs. À la fin de ce processus, on s'attend à ce que la Société soit mieux placée pour divulguer ces renseignements.

Noter également que SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie et de consultation qui offre des services professionnels. À ce titre, nous achetons principalement du matériel de bureau et informatique, ainsi que des services liés à l'occupation d'immeubles loués.

Pour tous les contrats de gestion de la construction ainsi que d'exploitation et d'entretien, la chaîne d'approvisionnement de SNC-Lavalin est déterminée en fonction de la nature, du type et du lieu géographique des projets; par conséquent, elle varie d'une année à l'autre, à mesure que ces facteurs évoluent.

SNC-Lavalin s'attend à ce que tous les fournisseurs respectent son Code de conduite des fournisseurs, publié en ligne à : <https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf>.

102-10

Changements importants apportés à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer tous les changements substantiels de taille, de structure, de capital, de propriété ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de rapport, y compris :
 - > Les changements d'implantation ou les changements d'activités, incluant l'ouverture, la fermeture ou l'expansion de sites;
 - > Les modifications dans la structure du capital actif et autres sources de capital, la préservation du patrimoine et autres opérations (pour les organisations du secteur privé);

- > Les changements de localisation des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement, ou des relations avec les fournisseurs, y compris la sélection et la cessation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez vous reporter à la section 3.2 du rapport de gestion annuel « Sommaire – autres éléments » à la page 136 du rapport annuel de 2021.

Plus particulièrement, le 29 juillet 2021, la Société a complété la vente d'une partie importante de ses entreprises du secteur Pétrole et gaz et la vente du reste de ses entreprises d'Arabie saoudite le 15 août 2021. Des notes sont incluses dans le présent rapport dans les cas où ce dessaisissement a eu un effet important sur les IRC et d'autres indicateurs tels que l'inventaire des émissions de GES.

102-11

Démarche ou principe de précaution

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Au 31 décembre 2021, la Société était un fournisseur de services, et non un fabricant de produits. Par conséquent, la Société utilise des processus de gestion des risques dont la portée sera étendue pour couvrir non seulement les risques liés aux projets, mais aussi ceux qui touchent l'ensemble de l'entreprise.

À l'heure actuelle, les processus de gestion des risques de l'entreprise ne prennent pas en compte le principe de précaution. Cependant, SNC-Lavalin adopte des pratiques exemplaires et gère l'environnement et les risques pour la santé et la sécurité au moyen de ses systèmes de gestion, qui sont conformes aux normes ISO 14001 et 45001.

De plus, la vaste majorité des chantiers de ses clients sont soumis à une évaluation d'impact environnemental ou social. On s'attend donc à ce que SNC-Lavalin non seulement suive les recommandations de ce rapport, mais aussi travaille en collaboration avec ses clients et prestataires pour limiter, dans la mesure du possible, les impacts et les risques relatifs aux chantiers sur lesquels elle intervient.

102-12

Initiatives externes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Répertorier les chartes, principes et autres initiatives sur le plan économique, environnemental et social, élaborés à l'externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

La Société suit la plus stricte des lois du pays ou des normes internationales reconnues. De plus, la Société respecte les initiatives volontaires, telles que:

PACI: SNC-Lavalin s'est jointe à la communauté des chefs de la direction de Vanguard, de l'initiative Partenariat contre la corruption (PACI) du Forum économique mondial depuis 2014.

PMNU: En 2015, la Société a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. Veuillez vous reporter au message du chef de la direction de SNC-Lavalin dans le présent rapport, ainsi qu'à la communication de la Société sur les progrès, accessible au public sur le site Web du PMNU (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants>).

Objectif zéro: En octobre 2021, SNC-Lavalin s'est jointe à l'initiative Objectif zéro, un engagement appuyé par l'engagement envers l'initiative Science Based Targets au début de 2022.

FEM: En décembre 2021, SNC-Lavalin a adhéré à l'indicateur du capitalisme des parties prenantes du Forum économique mondial.

102-13

Déclaration du décideur principaux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Fournir une déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la section intitulée « ADHÉSIONS, ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET AUTRES PARTIES PRENANTES EXTERNES » aux pages 6 à 7 de notre rapport de 2021 sur le lobbying et les activités politiques à l'adresse <https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2021-fr.pdf>.

102-14

Déclaration du décideur principal

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Fournir une déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez vous reporter au message du chef de la direction dans le présent rapport.

102-16

Principes du PMNU 10: Lutte contre la corruption
 ODD DE L'ONU 16 - Éthique et intégrité

Valeurs, principes, normes et règles de comportement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, comme les codes de conduite et codes d'éthique.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En 2021, SNC-Lavalin a dévoilé sa nouvelle raison d'être : « Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ».

Pour les valeurs, veuillez vous reporter à la section « À propos » de notre site Web à <https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/vision-and-values>.

Notre code d'éthique est accessible au public à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf.

La section GOUVERNANCE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE du présent rapport fournit également un aperçu de la manière dont SNC-Lavalin intègre le développement durable dans sa structure d'entreprise.

102-17

Principes du PMNU 10: Lutte contre la corruption
 ODD DE L'ONU 16 - Éthique et intégrité

Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description des mécanismes internes et externes pour :

- i. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ;
- ii. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- i. Veuillez consulter notre document Faits saillants d'intégrité de 2022 (disponible à l'adresse <https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/integrity-highlights-fr.pdf>), plus précisément la section intitulée « Signalement » et « Moyens de signaler les cas d'inconduite et de demander des conseils » à la page 24.
- ii. Comme l'indique notre Code de conduite (voir p. 45, le Code est disponible à l'adresse https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf), les employés ont l'obligation de signaler :

- > toute infraction connue ou soupçonnée au Code et à tout autre document de gouvernance;
- > toute infraction présumée aux lois, règles ou règlements en vigueur;
- > toute inconduite;
- > toute pression exercée en vue de compromettre les normes d'éthique de l'entreprise.

L'accès au système de signalement sécurisé exploité par un tiers fournisseur de services indépendant (Clearview Connects) est disponible directement sur notre site Web (<https://www.snclavalin.com/fr-fr/site-services/reporting-line>).

Les formations internes et les « Minutes d'intégrité » fournissent également des exemples pour aider les employés à déterminer le meilleur moyen d'exprimer leurs préoccupations entre parler à un gestionnaire, communiquer avec un responsable de l'intégrité local, communiquer avec un partenaire des RH ou utiliser la ligne hiérarchique susmentionnée.

102-18

Structure de gouvernance

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance.
- b. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Veuillez vous reporter aux sections « Conseil d'administration » (<https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/board-of-directors>), « Équipe de direction » (<https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/leadership-team>) et « Gouvernance » (<https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/governance>) de notre site Web.
- b. Le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable aide le conseil d'administration à élaborer la démarche de la Société quant aux questions de gouvernance, d'éthique et de développement durable. Le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie est chargé de superviser la structure générale de gestion des projets, de la technologie et de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la sécurité découlant des activités de la Société.

Les mandats de ces comités sont accessibles dans la section « Gouvernance » du site Web de la Société. (<https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/leadership-and-governance/governance>) de notre site Web. Il faut noter que ces mandats ont été revus en 2021.

102-40

Listes des groupes de parties prenantes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Fournir une liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

La Société estime que ses parties prenantes sont ses clients, ses principaux actionnaires/ investisseurs et ses employés. La Société collabore également avec les gouvernements, des ONG et d'autres organisations de la société civile en cas de préoccupations communes. Elle encourage ses unités d'exploitation à entretenir des liens avec les collectivités locales établies près des chantiers de construction gérés par la Société, particulièrement dans les pays moins développés.

102-41

PRINCIPES DU PMNU 3: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 8 - Liberté syndicale et droit de négociation collective

Conventions collectives

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En décembre 2021, le pourcentage de salariés syndiqués dans le monde était de 5,3 %, soit environ 1 600 personnes.

102-42

Identification et sélection des parties prenantes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin reconnaît que la création de valeur à long terme est alimentée par un dialogue constant et la participation de ses parties prenantes afin de déterminer leurs priorités et leurs préoccupations.

SNC-Lavalin collabore avec toutes les parties prenantes qui communiquent avec la Société et établit une relation continue et transparente avec celles-ci en investissant dans les canaux de communication et d'interaction pour chacun de ces publics cibles.

102-43

Approche de l'implication des parties prenantes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Les approches et la fréquence de l'interaction varient en fonction de chaque auditoire et de leur point de vue particulier. C'est ainsi que nous nous assurons que les stratégies de la Société correspondent aux attentes de ses parties prenantes.

En ce qui concerne l'interaction avec les actionnaires, veuillez consulter la section « Interaction avec les actionnaires », p. 51, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et l'avis de l'assemblée annuelle des actionnaires, en date du 14 mars 2022.

Les parties prenantes externes n'ont pas été consultées dans le cadre du processus de préparation du rapport.

102-44

Principaux thèmes et questions abordés

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et :
 - i. La manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son rapport;
 - ii. Indiquer les groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Clients: Les sondages auprès de nos clients n'ont pas relevé d'accroissement de l'intérêt pour les thèmes touchant au développement durable. Toutefois, étant donné que des clients demandent à SNC-Lavalin de produire des « rapports de fournisseur » au sujet de ses émissions de GES à l'aide de la plateforme CDP pour les sept dernières années et que les questionnaires d'appel à propositions incluent désormais généralement des sections sur les critères de gestion de l'environnement ou de développement durable, la Société considère que ces thèmes sont dans une certaine mesure importants pour nos clients.

Actionnaires: Avant l'assemblée annuelle des actionnaires (tenue le 5 mai 2022), deux organisations, Share et le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« MÉDAC »), ont transmis des questions relatives au développement durable, notamment au sujet de la représentation des femmes dans les postes de direction; la rémunération des cadres supérieurs et les données sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Ces questions ont été abordées dans la circulaire de sollicitation de procurations (voir « SUPPLÉMENT A – PROPOSITIONS D’ACTIONNAIRES », à la page 94 et à l’adresse suivante : <https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/investor-briefcase/fr/2021/snc-lavalin-proxy-circular-2021-fr.pdf>).

Cependant, les actionnaires et les investisseurs mentionnent des rapports et des évaluations réalisés par des entreprises vouées à la recherche sur l’environnement, les questions sociales et la gouvernance d’entreprise. SNC-Lavalin communique et collabore avec des entreprises comme Sustainalytics, MSCI et ISS. La Société dépose également des rapports sur les émissions de carbone au moyen du questionnaire annuel du CDP.

Employés: Notre sondage de 2017 auprès des employés a aidé SNC-Lavalin à déterminer ses valeurs et sa vision. Aucun thème portant explicitement sur le développement durable n’a été retenu. Toutefois, la Société considère que ces thèmes sont couverts par les valeurs génériques d’intégrité et de sécurité. Pour en savoir plus sur la définition de SNC-Lavalin de ces valeurs, visiter le site : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/vision-and-values>

En 2021, une série de questions en matière de développement durable et d’ESG ont été intégrées au sondage VOX auprès des travailleurs, dans le cadre de notre analyse de matérialité, afin de permettre aux employés d’exprimer leurs priorités et leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion du développement durable au sein de l’entreprise. Les trois thèmes qui sont ressortis en tête des priorités étaient le climat, l’énergie et la santé, l’intégrité et les transports arrivant respectivement en quatrième et cinquième place.

- b. Indiquer lorsqu’une entité incluse dans les états financiers consolidés de l’organisation ou documents équivalents n’est pas prise en compte dans le rapport.
- c. L’organisation peut transmettre cet élément d’information en utilisant des références à des états financiers consolidés ou documents équivalents accessibles au public.

ÉLÉMENTS D’INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Les principaux segments (secteurs) de la Société sont présentés dans la section 1 du rapport de gestion 2021 « Notre entreprise » à la page 111 de notre rapport annuel 2021. Au mois de décembre 2021, les secteurs à présenter de la Société sont :
 - > ICGP
 - > nucléaire;
 - > Services d’infrastructures; Ressources
 - > Infrastructure de projets EPC;
 - > capital.

Une liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées de la Société, ainsi que les principales entités de concessions d’infrastructure auxquelles elle participe, est publiée dans la note 37 des états financiers audités de 2021 « FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES » à la page 103 et aux suivantes dans le rapport annuel de 2021.

- b. À moins d’indication contraire, tous les segments (secteurs) sont inclus dans le présent rapport, mais pas les filiales, les coentreprises et les associés.

102-45

Entités figurant dans les états financiers consolidés

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L’INFORMATION

- a. Répertoire toutes les entités incluses dans les états financiers consolidés de l’organisation ou documents équivalents.

102-46

Définition du contenu du rapport et des périmètres des enjeux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

- a. Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres des enjeux.
- b. Une explication de la manière dont l'organisation a mis en œuvre les principes de reporting pour définir le contenu du rapport.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Les questions relatives au contenu, à la portée, aux limites, à la matérialité et à la priorisation ont été examinées par une équipe mixte composée de représentants de l'équipe Intégrité et ESG, des Communications mondiales d'entreprise et de consultants externes.

102-47

Liste des enjeux pertinents

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

- a. Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la section « Enjeux pertinents » du présent rapport, à la page 33.

102-48

Réaffirmation des informations

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

- a. L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Comme il est indiqué à la page 58 du présent rapport, SNC-Lavalin a réaffirmé ses émissions de GES de type 3 pour l'année 2020, car une erreur a été relevée au sujet des facteurs d'émission après la publication des données.

102-49

Modifications relatives au reporting

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

- a. Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Aucun changement à divulguer. L'entreprise procède actuellement à une analyse de matérialité et les délibérations seront divulguées dans le Rapport sur le développement durable 2022 qui sera publié en 2023.

102-50

Période couverte par le rapport

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

- a. La période de reporting correspondant aux informations fournies.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

L'année civile 2021, qui correspond à l'exercice financier de la Société.

102-51

Date du rapport le plus récent

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Date du dernier rapport, le cas échéant.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

22 septembre 2021

102-52

Cycle de rapport

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Cycle de rapport (annuel ou bisannuel, par exemple).

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Annuel

102-53

Personne-ressource pour les questions sur le rapport

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Pour toute question au sujet de ce rapport et de son contenu, un formulaire de demande de renseignements est offert sur la page Web consacrée au développement durable à <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability>.

102-54

Énoncé concernant le rapport et les normes GRI

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Présenter la déclaration de conformité de l'organisation, si elle a produit un rapport selon les normes de la GRI, soit :
 - i. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de base;
 - ii. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option détaillée.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : Option de base.

102-55

Index du contenu GRI

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer l'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes GRI utilisées et répertorie les éléments d'information figurant dans le rapport.
- b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure :
 - i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes de la GRI);
 - ii. le numéro de la ou des pages ou l'URL où l'on peut trouver l'information, que ce soit dans le rapport ou dans d'autres publications;
 - iii. le cas échéant, et lorsque cela est permis, le ou les motifs de non-publication lorsqu'il est impossible de fournir un élément d'information.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Indiciel GRI du présent rapport.

102-56

Vérification externe

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Décrire la politique et la pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport
- b. Si le rapport a été soumis à une vérification externe :
 - i. Indiquer une référence qui mène au rapport, aux déclarations ou aux avis formulés par l'entité de vérification externe. Si elle ne figure pas dans le rapport de vérification accompagnant le rapport de développement durable, fournir une description de ce qui a été et de ce qui n'a pas été vérifié et pour quel motif, et indiquer les normes de vérification utilisées, le degré de vérification obtenu et toute limite du processus de vérification;
 - ii. Indiquer la relation existant entre l'organisation et les vérificateurs.
 - iii. préciser si l'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation, et comment ils y participent.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Le Rapport sur le développement durable de 2021 de SNC-Lavalin comprenait certains indicateurs de rendement clé qui ont été assurés de façon indépendante à un niveau limité.
 - i. Ernst & Young s.r.l. (EY). a été mandatée pour fournir une assurance externe limitée sur certains indicateurs de rendement clés définis à l'annexe C.
 - ii. EY est une organisation indépendante.
 - iii. Voir b ci-dessus.

APPROCHE DE GESTION

103-1

Explication des enjeux pertinents et de leur périmètre

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Expliquer la ou les raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.
- b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :
 - i. le lieu où les impacts se produisent ;
 - ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.
- c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la section 5.1. « Analyse de matérialité » à la page 27 et notre rapport sur le développement durable 2019 à l'adresse https://www.snclavalin.com/~/_/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/sustainability-report-2020-fr.pdf.

Veuillez noter qu'une analyse de matérialité a été entreprise en 2022 et que les résultats de cette évaluation, y compris les questions de matérialité, seront divulgués dans le rapport de l'an prochain.

103-2

ODD DE L'ONU 1, 5, 8 and 16 - Inclusion économique, mécanisme de règlement des griefs

Approche de gestion et ses composantes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Expliquer la raison pour laquelle l'organisation gère ce thème.
- b. Fournir une déclaration de l'objectif de l'approche de gestion.

- c. Décrire les éléments suivants, lorsqu'ils sont inclus dans l'approche de gestion :
 - i. Politiques
 - ii. Engagements
 - iii. Objectifs et cibles;
 - iv. Responsabilités
 - v. Ressources
 - vi. Mécanismes de règlement des griefs;
 - vii. Actions précises

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la section intitulée « Gouvernance » du présent rapport, à partir de la page 19.

103-3

Évaluation de l'approche de gestion

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Expliquer comment l'organisation évalue l'approche de gestion, notamment :
 - i. les mécanismes pour évaluer l'efficacité de l'approche de gestion;
 - ii. les résultats de l'évaluation de l'approche de gestion;
 - iii. tout ajustement lié à l'approche de gestion.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Aucune évaluation formelle de l'approche de gestion n'a été effectuée en 2021.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1

ODD DE L'ONU 2, 5, 7, 8 and 9- Investissement dans les infrastructures, rendement économique, recherche et développement

Valeur économique directe créée et distribuée

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a.** Indiquer la valeur économique directe créée et distribuée (VEC&D) sur la base des faits générateurs comprenant les éléments de base relatifs aux opérations mondiales de l'organisation énumérées ci-dessous. Si les données sont présentées sur base de caisse, justifier cette décision et indiquer les éléments de base énumérés ci-dessous :
- > Valeur économique directe créée :
 - i.** revenus. Valeur économique distribuée :
 - ii.** coûts d'exploitation;
 - iii.** salaires et avantages sociaux;
 - iv.** versements aux fournisseurs de capitaux;
 - v.** versements à l'État (par pays);
 - vi.** investissements dans les communautés.
 - > Valeur économique retenue:
- b.** Afin de mieux évaluer les impacts économiques locaux, indiquer la VEC&D séparément par pays, région ou marché, selon ce qui s'avère le plus significatif. Indiquer les critères utilisés pour définir ce qui est ou non significatif.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a.** Veuillez consulter les sections « États consolidés de la situation financière » et « États consolidés des variations des capitaux propres » des états financiers consolidés vérifiés de 2021 (p. 6 et 7 du Rapport annuel 2021), ainsi que la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2021 (p. 87 du Rapport annuel 2021) de nos états financiers de 2020. Ces renseignements sont également résumés à la page 32 du présent rapport.

- b.** Veuillez vous reporter à la section 6 « Répartition géographique des produits » du rapport de gestion de 2021 et à la note 4 « Information sectorielle » des états financiers annuels consolidés audités de 2021 (respectivement aux p. 142 et p. 32 du rapport annuel de 2021). Ces renseignements sont également résumés à la p. 30 du présent rapport."

201-2

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement

ODD DE L'ONU 13 - Risques et opportunités liés aux changements climatiques

Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a.** Indiquer les risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses, et fournir :
- > une description du risque ou de l'opportunité et sa catégorie (physique, réglementaire ou autre);
 - > une description de l'impact associé au risque ou à l'opportunité;
 - > les répercussions financières du risque ou de l'opportunité avant la prise de mesures;
 - > les méthodes utilisées pour gérer le risque ou l'opportunité;
 - > les coûts des mesures prises pour gérer le risque ou l'opportunité.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) à www.cdp.net.

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>.

201-3

Régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Si les engagements du régime sont couverts par les ressources générales de l'organisation, en indiquer la valeur estimée.
- b. S'ils sont couverts par un fonds séparé, préciser :
 - i. l'estimation de la part des engagements couverte par l'actif réservé à cet effet;
 - ii. la base sur laquelle cette estimation a été réalisée; iii. la date de l'estimation.
- c. Lorsqu'un tel fonds ne permet pas la couverture intégrale des engagements, expliquer la stratégie éventuelle adoptée par l'employeur et le délai imparti pour assurer une couverture intégrale.
- d. Indiquer le pourcentage du salaire versé par le salarié ou l'employeur à des fins de cotisation.
- e. Préciser le niveau de participation aux régimes de retraite (à titre obligatoire ou volontaire, à des régimes régionaux ou nationaux, à ceux ayant un impact financier, par exemple).

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2021 (p. 87 du Rapport annuel 2021).

201-4

Aide financière importante reçue du gouvernement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par un gouvernement durant la période de rapport, notamment par le biais :
 - i. d'allègements et de déductions fiscales;
 - ii. de subventions;
 - iii. d'aides à l'investissement, d'aides à la recherche et développement et d'autres types d'aides pertinents;
 - iv. d'allocations;
 - v. d'exemptions de redevances;
 - vi. d'aide financière accordée par des agences de crédit à l'exportation;
 - vii. de primes financières; viii. de toute autre aide financière publique accordée ou à recevoir.
- b. Indiquer les informations figurant au numéro d'élément 201-4-a par pays.
- c. Préciser si l'État fait partie de l'actionnariat et dans quelle mesure.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. En 2021, la Société a participé à divers programmes d'aide gouvernementale liés à la COVID-19, principalement au Canada (2020 : principalement au Canada et au Royaume-Uni). Les principaux programmes ont permis aux gouvernements de subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont connu une diminution de leurs activités dépassant un certain seuil, ou de subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leur employeur, mais continuaient d'être rémunérés.
- b. Voir la note 38 « SUBVENTIONS PUBLIQUES » aux états financiers consolidés annuels audités de 2021 (p. 105 du Rapport annuel de 2021).
- c. Aucun gouvernement n'est directement présent dans la structure d'actionnariat de SNC-Lavalin. Toutefois, il faut savoir que la Caisse de dépôt et placement du Québec (aussi appelée « la Caisse ») et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada sont des actionnaires de SNC-Lavalin. Ces investisseurs institutionnels ont été fondés respectivement par l'Assemblée nationale de la province de Québec et le Parlement du Canada. Cependant, même si les deux sont imputables aux autorités gouvernementales, ils doivent agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui les régissent.

PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ

202-1

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 1, 5 et 8 - Revenus, salaires
 et avantages sociaux, équité salariale
 entre les femmes et les hommes

Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Si une part importante de salariés perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, indiquer le ratio du salaire d'entrée de base par sexe sur les principaux sites opérationnels par rapport au salaire minimum.
- b. Si une part importante d'autres personnes (salariés exclus) participant aux activités de l'organisation perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si la rémunération de ces personnes est supérieure au salaire minimum.
- c. Signaler l'absence éventuelle de salaire minimum local ou indiquer s'il varie sur les principaux sites opérationnels, par sexe. Dans le cas où un salaire minimum est susceptible de servir de référence, indiquer quel salaire minimum est utilisé à cette fin.
- d. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin est une société de gestion de l'ingénierie et de la construction. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.

202-2

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 8 - Emplois décents

Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Le pourcentage de cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité qui sont recrutés dans la communauté locale.
- b. La définition utilisée pour « cadres supérieurs ».
- c. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation.
- d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité ».

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Au niveau de la direction, 84 % des cadres supérieurs « provenaient de la collectivité locale ».
- b. À ce sujet, SNC-Lavalin considère comme provenant de la collectivité « locale » toute personne possédant la nationalité du pays où se trouve son lieu de travail.

IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

203-1

ODD DE L'ONU 2, 5, 7, 9 et 11 – Investissements dans les infrastructures

Investissements dans les infrastructures et services soutenus

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Étendue du développement des investissements importants en matière d'infrastructures et d'appui aux services.
- b. Indiquer les impacts actuels ou prévus sur les communautés et l'économie locale, qu'ils soient positifs ou négatifs.
- c. Indiquer si ces investissements et services sont commerciaux, en nature ou à titre gratuit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Capital, notre division d'investissement, de financement de projets et de gestion d'actifs, gère un portefeuille d'investissements en infrastructure de 2,4 milliards de dollars* et a amassé plus de 10 milliards de dollars pour le financement de projets au cours des 20 dernières années. La Société analyse ses revenus et sa marge brute séparément pour les activités d'ingénierie et de construction et les investissements (Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel et dans le Rapport de gestion sont clairement identifiées comme portant sur l'un ou sur l'autre.

La note 5, « Investissements de capital » des états financiers annuels consolidés audités de 2021 (à partir de la p. 35 de notre rapport financier de 2021) présente des renseignements détaillés sur les investissements.

* Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes de recherche, au 4 août 2022.

203-2

ODD 1, 2, 3, 8, 10 et 17

Impacts économiques indirects significatifs

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Fournir des exemples d'impacts économiques indirects positifs et négatifs importants de l'organisation.
- b. Préciser l'importance des impacts économiques indirects au regard des priorités des parties prenantes et de points de comparaison externes, tels que les normes, protocoles et programmes politiques nationaux et internationaux.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin réévalue actuellement la manière de mieux faire le suivi de cet indicateur, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fournisseurs.

PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT

204-1

ODD DE L'ONU 12 - Pratiques d'approvisionnement

Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage du budget d'achat des principaux sites opérationnels alloué aux fournisseurs locaux (pourcentage de produits et de services achetés localement, par exemple).
- b. Préciser la définition géographique du terme « local » de l'organisation.
- c. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne recueille pas de données globales relativement à cette mesure : des équipes d'approvisionnement sont mises sur pied au besoin, selon le projet précis, et les données concernant le matériel acheté ne sont pas colligées au niveau de la société. Toutefois, au début de 2022, SNC-Lavalin a acheté un logiciel de système de gestion des fournisseurs et s'attend à pouvoir faire le suivi de cet indicateur avec plus de précision au cours des prochaines années.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-1

UNGC PRINCIPE 10: Lutte contre la corruption
ODD DE L'ONU 16 - Lutte contre la corruption

Sites soumis à une évaluation des risques de corruption

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de sites stratégiques soumis à une évaluation des risques de corruption.
- b. Indiquer les risques importants identifiés en matière de corruption lors de l'évaluation des risques

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez vous reporter à la section « Intégrité et droits de la personne » à la page 69 du présent rapport et à la page Web pertinente de notre site : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/integrity>

205-2

PRINCIPES DU PMNU 10: Lutte contre la corruption
ODD DE L'ONU 16 - Lutte contre la corruption

Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par région.
- b. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par catégorie professionnelle et par région.
- c. Indiquer le nombre total et le pourcentage de partenaires d'affaires auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par type de partenaire d'affaires et par région. Préciser si les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises à d'autres personnes ou organisations.
- d. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par région.
- e. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et par région.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez vous reporter à la section « Intégrité et droits de la personne » du présent rapport et plus particulièrement au tableau intitulé « Cours obligatoires et initiatives de formation » aux pages 70 et 71.

205-3

PRINCIPES DU PMNU 10: Lutte contre la corruption
ODD DE L'ONU 16 - Lutte contre la corruption

Cas avérés de corruption et mesures prises

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total et la nature des cas avérés de corruption.
- b. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant donné lieu au licenciement ou à des sanctions disciplinaires de salariés pour corruption.
- c. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant causé la résiliation ou le non-renouvellement de contrats avec des partenaires commerciaux en raison de violations liées à la corruption.
- d. Indiquer les affaires juridiques civiles liées à la corruption intentées à l'encontre de l'organisation ou de ses salariés au cours de la période de rapport et en préciser l'issue.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez vous reporter à la section « Intégrité et droits de la personne » à la page 69 du présent rapport et à la page Web pertinente de notre site : <https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity>.

COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL

206-1

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements

Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel ou pratiques antitrust ou monopolistiques

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les actions en justice en cours ou clôturées pendant la période de rapport, relatives à un comportement anticoncurrentiel, à des infractions aux lois antitrust ou à des pratiques monopolistiques impliquant l'organisation.
- b. Indiquer les principales issues des actions en justice clôturées, y compris toute décision de justice ou tout jugement.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Il n'y a eu aucune action en justice en cours ou terminée au cours de la période de référence visant des comportements anticoncurrentiels ou des violations des lois antitrust et sur la concurrence en 2021.

FISCALITÉ

207-1

Approche de la politique fiscale

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description de l'approche de la politique fiscale, indiquant notamment :
 - i. Si l'organisation s'est dotée d'une stratégie fiscale et dans l'affirmative, et sous réserve que cette stratégie soit publique, la source permettant d'en prendre connaissance ;
 - ii. L'organe de gouvernance ou la direction de l'organisation qui revoit et approuve formellement la stratégie fiscale et la périodicité des revues de direction ;
 - iii. L'approche de la politique en matière de conformité avec la réglementation ;
 - iv. La façon dont la politique fiscale s'articule avec la stratégie commerciale et la stratégie de développement durable de l'organisation

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter les pages 25 et 26 sous « Notre approche envers la fiscalité ».

207-2

Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description de la gouvernance fiscale et du cadre de contrôle, précisant notamment :
 - i. L'organe de gouvernance ou la position, au niveau de la direction dans l'organisation, responsable de la conformité avec la stratégie fiscale ;
 - ii. Comment l'approche en matière de politique fiscale est intégrée dans l'organisation ;
 - iii. L'approche en matière de risques fiscaux, y compris comment les risques sont identifiés, gérés et suivis ;

- iv. Comment la conformité avec la gouvernance fiscale et le cadre de contrôle est évaluée.
- b. Une description des mécanismes permettant de signaler les problèmes relatifs à la fiscalité dès lors qu'ils portent sur des pratiques contraires à l'éthique ou à la loi, et à l'intégrité de l'organisation.
- c. Une description du processus de certification des éléments d'information à fournir en matière de politique fiscale et, le cas échéant, un renvoi au rapport, à la déclaration ou à l'avis de certification

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter la page 26 sous « Gestion des risques fiscaux ».

207-3

Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description de l'approche relative à l'implication des parties prenantes et gestion des préoccupations des parties prenantes relativement à la politique fiscale, mentionnant notamment :
 - i. L'approche relative à l'implication auprès des autorités fiscales ;
 - ii. L'approche relative à la défense des politiques publiques au regard de la politique fiscale ;
 - iii. Les processus de collecte et de prise en considération des opinions et préoccupations des parties prenantes, y compris les parties prenantes externes.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter les pages 25 et 26 sous « Notre approche envers la fiscalité ».

207-4

Reporting pays par pays

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Toutes les juridictions fiscales dans lesquelles les entités comprises dans les états financiers consolidés audités de l'organisation, ou dans l'information financière versée au dossier public, sont des entités résidentes d'un point de vue fiscal.
- b. Pour chaque juridiction fiscale indiquée dans l'élément d'information 207-4-a :
 - i. le nom des entités résidentes ;
 - ii. les activités principales de l'organisation
 - iii. le nombre d'employés, et la base de calcul de ce nombre ;
 - iv. le chiffre d'affaires provenant de ventes à des tiers ;
 - v. le chiffre d'affaires provenant de transactions intra-groupe avec d'autres juridictions fiscales ;
 - vi. le résultat avant impôt ;
 - vii. les actifs corporels autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
 - viii. l'impôt sur les sociétés payé en espèces ;
 - ix. l'impôt sur les sociétés sur le résultat comptabilisé ;
 - x. les raisons de la différence entre l'impôt sur les sociétés comptabilisé sur le résultat et l'impôt dû si le taux d'imposition légal est appliqué au résultat avant impôt ;
- c. La période couverte par l'information présentée dans l'élément d'information 207-4.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne souhaite pas divulguer cette information pour le moment. Les informations consolidées sur le montant des impôts payés sont divulguées à la page 32 du présent rapport, sous « valeur distribuée ».

MATIÈRES

301-1

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement
 PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 8 - Efficacité concernant les matières

Matières utilisées en poids ou en volume

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le poids ou volume total de matières utilisées pour produire et emballer les principaux produits et services de l'organisation au cours de la période, par :
 - i. matières non renouvelables consommées;
 - ii. matières renouvelables consommées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Les services fournis par SNC-Lavalin sont liés principalement à l'ingénierie, à la conception et à la gestion de projets de construction. Conséquemment, les fournitures de bureau représentent la majeure partie du matériel utilisé pour fournir ces services. SNC-Lavalin assure actuellement le suivi de son utilisation mondiale de matériel électronique et a terminé l'installation du logiciel @Remote de Ricoh sur ses imprimantes multifonctions dans les grandes régions de Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver afin de suivre son utilisation du papier (voir la sous-section intitulée « Éliminer les habitudes d'impression et réduire la consommation de papier », à la page 49, traitant de la diminution de l'utilisation de produits de papier au cours des cinq dernières années.)

301-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 8 and 12 - Efficacité concernant les matières, efficacité concernant les matières et le recyclage

Matières recyclées utilisées

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication des principaux produits et services de l'organisation

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Comme mentionné plus haut, SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits de consommation.

Nos services de consultation et d'ingénierie utilisent principalement du papier, de l'équipement informatique et d'autres fournitures de bureau.

Tous les principaux bureaux de la province de Québec (représentant plus de 2800 employés) utilisent OFFIX 50, un papier contenant 50 % de fibres postconsommation, fabriqué à l'aide de biogaz renouvelable et certifié par le Forest Stewardship Council (FSC)MD. L'achat d'un papier certifié FSC® est considéré comme un achat durable en vertu du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®) de Green Building Council®, un programme de certification américain portant sur les immeubles existants : Système d'évaluation Operation and MaintenanceMC.

Tous les ordinateurs de bureau et portables sont remis en état à l'interne et réutilisés, souvent plusieurs fois, avant d'être mis aux rebut. En 2021, SNC-Lavalin a répondu aux demandes d'ordinateurs de bureau et de portables en fournissant, dans 63 % des cas, des ordinateurs de seconde main ou remis en état.

Il faut noter que la grande majorité des ordinateurs achetés sont maintenant des ordinateurs portables plutôt que des ordinateurs de bureau. Cette décision est en partie attribuable au fait qu'ils ont amélioré leur capacité et réduit leur consommation d'énergie. Les derniers modèles sélectionnés sont également plus écoénergétiques que les anciens. Tous les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau sont également éliminés selon les exigences de certifications durables précises.

301-3

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 8 and 12 - Efficacité
concernant les matières, efficacité
concernant les matières et le recyclage

Produits réutilisés et leurs produits d'emballage

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés pour chaque catégorie de produits.
- b. Préciser la méthode de collecte des données pour cet indicateur.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne vend pas de produits destinés au grand public et n'utilise pas d'emballages traditionnels dans le cadre de ses activités.

ENERGIE

302-1

ODD DE L'ONU 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport

Consommation énergétique au sein de l'organisation

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources non renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés.
- b. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés.
- c. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples :
 - i. la consommation totale d'électricité;
 - ii. la consommation totale de chaleur;
 - iii. la consommation totale de froid;
 - iv. la consommation totale de vapeur.
- d. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples :
 - i. la quantité totale d'électricité vendue;
 - ii. la quantité totale de chaleur vendue;
 - iii. la quantité totale de froid vendu;
 - iv. la quantité totale de vapeur vendue.
- e. Indiquer la consommation totale d'énergie, en joules ou ses multiples
- f. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.
- g. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter l'approche en matière de consommation mondiale d'énergie de SNC-Lavalin dans la sous-section « Énergie » du présent rapport, à partir de la page 43. Des renseignements au sujet des types de carburants utilisés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr>

302-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
ODD DE L'ONU 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport

Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la consommation d'énergie en dehors de l'organisation, en joules ou ses multiples.
- b. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.
- c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

302-3

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
ODD DE L'ONU 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport

Intensité énergétique

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le ratio d'intensité énergétique.
- b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation.
- c. Préciser les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité énergétique : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous.
- d. Préciser si le ratio prend en compte l'énergie consommée au sein de l'organisation, en dehors de l'organisation ou les deux à la fois

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a-b.** Veuillez consulter la section « Énergie » du présent rapport concernant la consommation énergétique globale et l'intensité énergétique de SNC-Lavalin, à partir de la page 43. Les détails concernant les dénominateurs, etc. sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse suivante : <https://www.cdp.net/fr> Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>.
- c.** Tous les types d'énergie sont inclus
- d.** Le ratio utilise seulement l'énergie consommée au sein de l'organisation.

302-4

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 PRINCIPES DU PMNU 9: Environnement
 ODD DE L'ONU 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport

Réduction de la consommation d'énergie

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a.** Quantifier les réductions de la consommation énergétique réalisées résultant directement des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou ses multiples.
- b.** Préciser les types d'énergie concernés par les réductions : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous.
- c.** Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix.
- d.** Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter les mesures de réduction de l'énergie mondiale et de l'intensité énergétique de SNC-Lavalin dans la sous-section « Énergie » du présent rapport, à partir de la page 43, ainsi que dans le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr>

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

302-5

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 PRINCIPES DU PMNU 9: Environnement
 ODD DE L'ONU 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport

Réduction des besoins énergétiques des produits et services

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a.** Préciser les réductions des besoins énergétiques des produits et services vendus pendant la période de rapport, en joules ou ses multiples.
- b.** Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix.
- c.** Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne mesure pas sa consommation globale d'énergie et sa consommation d'énergie reliée à la prestation de ses services.

Les réductions d'utilisation d'énergie mondiale et d'intensité énergétique sont présentées à la page 44 du présent rapport, ainsi que dans le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr>.

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>.

E A U

303-1

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6 - Pratiques durables de prélèvement d'eau

Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description de la manière dont l'organisation interagit avec l'eau, notamment comment et où l'eau est prélevée, consommée et rejetée, ainsi que les autres impacts générés entièrement ou partiellement par les activités, les produits ou les services de l'organisation, auxquels ils sont directement liés, par une relation d'affaires (par exemple, les impacts causés par des ruissellements).
- b. Une description de l'approche utilisée pour identifier les impacts liés à l'eau, notamment la portée des évaluations, leur période et les outils ou méthodes utilisés.
- c. Une description de la manière dont l'organisation traite les impacts liés à l'eau, notamment les modalités de collaboration avec les parties prenantes à des fins d'utilisation responsable de l'eau en tant que ressource partagée ainsi que la nature de son implication auprès des fournisseurs ou des clients en matière d'impacts significatifs liés à l'eau.
- d. Une explication du processus de définition des objectifs et cibles liés à l'eau qui font partie de l'approche de gestion de l'organisation, et de leur lien avec les politiques publiques et le contexte local de chaque zone soumise à un stress hydrique.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin étant principalement une société d'ingénierie et de consultation, l'eau provient essentiellement des réseaux de distribution municipaux, est utilisée dans ses bureaux pour la consommation et à des fins domestiques et est déversée dans les égouts municipaux. Les activités de tous les établissements de SNC-Lavalin se déroulent conformément aux lois locales.

En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures sont mises en place pour assurer la protection des eaux de surface, notamment des bassins de sédimentation, des batardeaux, des barrières à sédiments et des clôtures, des aires de lavage du béton à l'épreuve des fuites, etc. Ces mesures sont appliquées en fonction des rapports d'évaluation environnementale pertinents ou conformément à la législation locale. En 2021, aucune incidence négative sur les plans d'eau n'a été enregistrée.

Veillez consulter la sous-section « Études de cas – Eau » à partir de la page 46 du présent rapport pour des études de cas concernant nos services-conseils liés à l'eau et les avantages qui en découlent.

303-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6 - Pratiques durables de prélèvement d'eau

Gestion des impacts liés aux rejets d'eau

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description de toute norme minimale définie pour la qualité du rejet d'effluents, et des modalités de détermination de ces normes minimales, notamment :
 - i. la manière dont ont été déterminées les normes pour les installations opérant dans des lieux dépourvus d'exigences locales sur les rejets;
 - ii. toute norme ou ligne directrice relative à la qualité de l'eau développée en interne;
 - iii. toute norme spécifique au secteur prise en compte;
 - iv. si le profil de la masse d'eau réceptrice a été pris en compte

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Dans tous les bureaux, SNC-Lavalin exerce ses activités conformément à la législation locale et collabore avec les propriétaires d'immeubles qui appliquent des normes volontaires (comme BREEAM, LEED®, BOMA Best, etc.) dans leurs immeubles. Il faut noter que même si SNC-Lavalin occupe actuellement plus de 350 bureaux et immeubles, la Société ne possède que 8 immeubles dans le monde et est donc rarement directement responsable des rejets d'eau de ses bureaux.

Sur les chantiers contrôlés, SNC-Lavalin adopte des mesures d'atténuation comme l'exige l'évaluation environnementale propre au chantier. Les évaluations environnementales tiennent compte du profil du plan d'eau récepteur ainsi que des risques potentiels pour la faune et la flore locales. L'efficacité des mesures adoptées est surveillée, et des rapports réguliers sont remis au client et aux autorités compétentes.

303-3

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement
 PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 6 - Pratiques durables de prélèvement d'eau

Prélèvement d'eau

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :
 - i. eaux de surface;
 - ii. eaux souterraines;
 - iii. eau de mer;
 - iv. eau produite;
 - v. eau du réseau.
- b. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :
 - i. eaux de surface;
 - ii. eaux souterraines;
 - iii. eau de mer;
 - iv. eau produite;
 - v. eau du réseau, et une répartition de ce volume par sources de prélèvement indiquées de i à iv.
- c. Une répartition du volume total d'eau prélevé de chaque source indiquée dans les Éléments d'information 303-3-a et 303-3-b en mégalitres selon les catégories suivantes :
 - i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux);
 - ii. autres eaux ($> 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux).
- d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses prélèvements d'eau. L'eau est consommée dans les bureaux et sur les chantiers.

Dans les bureaux, l'eau est utilisée pour boire et à des fins domestiques. Il faut noter que moins de 1 % de la surface totale occupée par l'organisation est la propriété de SNC-Lavalin. La vaste majorité des bureaux sont loués et donc, SNC-Lavalin a très peu de contrôle sur l'équipement et les installations, comme les compteurs d'eau propre aux locataires.

Sur les chantiers, l'eau est surtout utilisée pour le contrôle de la poussière et la production du béton. Le béton est souvent fabriqué en dehors des chantiers et transporté par camion. La consommation d'eau pour le contrôle de la poussière n'est pas considérée comme significative.

303-4

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

Rejet d'eau

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Le volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les types de destinations suivants, le cas échéant :
 - i. eaux de surface;
 - ii. eaux souterraines;
 - iii. eau de mer;
 - iv. eau du réseau, et la partie de ce volume total qui est envoyée à d'autres organisations afin d'être utilisée, le cas échéant.
- b. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, selon les catégories suivantes :
 - i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux);
 - ii. autres eaux ($> 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux).
- c. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les catégories suivantes :
 - i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux);
 - ii. autres eaux ($> 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux).
- d. Les substances préoccupantes prioritaires pour lesquelles les rejets sont traités, notamment :
 - i. de quelle manière les substances préoccupantes prioritaires sont définies, et toute norme internationale, liste de référence ou critère utilisé(e);
 - ii. l'approche permettant de définir les seuils de rejet pour les substances préoccupantes prioritaires;
 - iii. le nombre de cas de non-conformité vis-à-vis des seuils de rejet.

- e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses rejets d'eau. Comme il a été mentionné précédemment, les eaux grises et sanitaires sont évacuées dans les égouts municipaux ou, dans très peu de cas, recueillies dans des fosses septiques.

En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures propres à chaque chantier sont adoptées pour s'assurer que le ruissellement n'a pas d'effets néfastes sur les cours d'eau avoisinants, mais les rejets d'eau ne sont pas mesurés, sauf si prescrit par des obligations réglementaires ou contractuelles.

303-5

Consommation d'eau

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :

- a. La consommation d'eau de toutes les zones en mégalitres;
- b. La consommation d'eau de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres;
- c. La variation d'eau de stockage en mégalitres, si l'eau de stockage a été identifiée comme ayant un impact significatif lié à l'eau;
- d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées, notamment si les informations sont calculées, estimées, modélisées ou obtenues à partir de mesures directes, et l'approche adoptée à cet effet, telle que l'utilisation de tout facteur spécifique au secteur.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Comme pour le prélèvement d'eau, SNC-Lavalin ne mesure pas sa consommation mondiale d'eau.

BIODIVERSITÉ

304-1

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux

Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans ou adjacents à des aires protégées, ainsi que des zones de haute valeur en matière de biodiversité, mais situées en dehors d'aires protégées.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les informations suivantes pour chaque site opérationnel détenu, loué ou géré dans des aires protégées ou y étant adjacent, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées :
 - i. emplacement géographique;
 - ii. toute étendue souterraine détenue, louée ou gérée par l'organisation;
 - iii. emplacement par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de cette aire, adjacent à cette aire ou en incluant certaines parties) ou à la zone riche en biodiversité hors aire protégée;
 - iv. type d'activité (administrative, fabrication, production ou extraction);
 - v. superficie du site opérationnel en km² (ou autre unité selon le cas);
 - vi. valeur en termes de biodiversité caractérisée par l'attribut de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité hors aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime),
 - vii. valeur en termes de biodiversité caractérisée par la reconnaissance officielle de son statut d'aire protégée (les catégories UICN de gestion des aires protégées, la Convention de Ramsar, la législation nationale, par exemple).

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À la suite d'une évaluation en 2017, il apparaissait qu'une seule propriété de SNC-Lavalin

se situait à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour d'une aire protégée, soit le Bosque Oriental de Bogota, en Colombie. Il est à noter que la vente de cette propriété, ainsi que de tous les actifs associés aux activités du secteur Pétrole et gaz, est prévue au cours du troisième trimestre de 2021.

Cette évaluation n'a pas été entreprise en 2021; cependant, nous ne prévoyons aucun changement significatif, puisque SNC-Lavalin n'a pas acheté de nouvelles usines au cours de 2021.

304-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux

Mpacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la nature des impacts substantiels directs et indirects sur la biodiversité en mentionnant une ou plusieurs des informations suivantes :
 - i. construction ou exploitation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructures de transport;
 - ii. pollution (introduction de substances naturellement absentes de l'habitat à partir de sources ponctuelles ou diffuses);
 - iii. introduction d'espèces envahissantes, d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes;
 - iv. diminution du nombre d'espèces;
 - v. modification de l'habitat;
 - vi. modification des processus écologiques au-delà de leur amplitude naturelle de variation (p. ex., salinité, modification du niveau de la nappe phréatique).

>

- b. Identifier les impacts substantiels directs et indirects, positifs et négatifs, en précisant :
 - i. les espèces touchées;
 - ii. l'étendue des zones touchées;
 - iii. la durée de ces impacts;
 - iv. leur réversibilité ou irréversibilité.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Bien que certains bureaux et projets de SNC-Lavalin soient proches d'aires protégées ou adjacents à des aires protégées, les impacts des activités de SNC-Lavalin sont minimales ou inexistantes.

304-3

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux

Habitats protégés ou restaurés

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la superficie et l'emplacement de tous les habitats protégés ou restaurés et préciser si la qualité de la restauration a été ou est validée par des prestataires professionnels extérieurs.
- b. Indiquer tout éventuel partenariat conclu avec des tiers afin de protéger ou de restaurer certains habitats distincts des zones pour lesquelles l'organisation a entrepris et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection.
- c. Indiquer le statut de chaque zone en fonction de sa condition à l'issue de la période de rapport.
- d. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin occupe environ 350 bureaux et immeubles à travers le monde, mais ne détient que 8 propriétés.

Une de ces propriétés, qui s'étend sur 197 hectares, est une ancienne usine de munitions, exploitée de 1938 à 1990, mais maintenant mise hors service. Le principal problème environnemental est une nappe aquifère contaminée en raison des anciennes activités. Conformément aux modalités énoncées dans un certificat d'autorisation délivré en 1999 par le ministère de l'Environnement du Québec, SNC-Lavalin met en œuvre un programme de « pompage et traitement », et des études sont en cours pour déterminer la meilleure façon d'augmenter la portée ou le rythme du traitement. Aucun impact environnemental important n'est à prévoir pour les sols et l'eau souterraine des autres propriétés de la Société.

De plus, SNC-Lavalin aide ses clients, surtout dans les secteurs miniers, militaires et du pétrole et gaz, à restaurer leurs sites après la fin de l'exploitation. Par exemple, en 2021, SNC-Lavalin travaillait toujours à la restauration de la mine Sullivan (mine de cuivre et de zinc de 200 hectares fermée en 1966). La Société a également terminé l'ingénierie détaillée de la mine Coniagas et commencera la réhabilitation de son bassin de résidus en 2021.

Pour de plus amples renseignements sur nos services de fermeture de mines, veuillez consulter la brochure suivante : https://www.snclavalin.com/~/_media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/en/capability-statement/mine-closure-capability.pdf (en anglais seulement).

304-4

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux

Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'espèces figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par les activités de l'organisation, par niveau de risque d'extinction :
- > en danger critique;
 - > en danger;
 - > vulnérable;
 - > quasi menacée;
 - > préoccupation mineure

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucune espèce figurant sur la Liste rouge de l'UICN qui soit touchée par les activités de ses bureaux.

Tous les chantiers sont soumis à des évaluations environnementales et régis par les permis appropriés au regard de la protection des espèces naturelles et des questions de conservation.

ÉMISSIONS

305-1

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Émissions directes de GES (Type 1)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les émissions directes brutes (Type 1) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂.
- b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous.
- c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂.
- d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et :
 - i. la raison de ce choix;
 - ii. les émissions au cours de l'année de référence;
 - iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence.
- e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP.
- f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel)
- g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Nos émissions directes brutes de GES (Type 1) en tonnes métriques d'équivalents CO₂ sont présentées dans la sous-section « Climat » à partir de la page 58 du présent rapport.

b-e. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr/>. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

- f. Contrôle opérationnel.
- g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr/>. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

305-2

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Émissions indirectes liées à l'énergie de GES (Type 2)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur la localisation des émissions.
- b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur le marché.
- c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous.
- d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et :
 - i. la raison de ce choix;
 - ii. les émissions au cours de l'année de référence;
 - iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence.

- e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP.
- f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel).
- g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Nos émissions indirectes brutes de GES (Type 2) en tonnes métriques d'équivalents CO2 sont présentées dans la sous-section «Climat» à partir de la page 58 du présent rapport.
- b-e. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr/>. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>
- f. Contrôle opérationnel.
- g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse <https://www.cdp.net/fr/>. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

305-3

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Autres émissions indirectes de GES (Type 3)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les autres émissions indirectes brutes (Type 3) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO2 .
- b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO2 , CH4, N2 O, HFC, PFC, SF6 , NF3 ou tous.
- c. Indiquer les émissions biogéniques de CO2 en tonnes métriques d'équivalents CO2 .
- d. Indiquer les catégories ou activités liées aux autres émissions indirectes (Type 3) de GES prises en compte dans le calcul.
- e. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et :
 - ii. la raison de ce choix;
 - iii. les émissions au cours de l'année de référence;
 - iv. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence.
- f. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP.
- g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Nos autres émissions indirectes brutes de GES (Type 3) en tonnes métriques d'équivalents CO2 sont présentées dans la sous-section « Climat » à la page 58 du présent rapport.

b-g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques de 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse www.cdp.net/fr/
Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

305-4

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
ODD DE L'ONU 13, 14 et 15 – Émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Intensité des émissions de GES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le ratio d'intensité des émissions de GES.
- b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation.
- c. Préciser les types d'émissions de GES inclus dans le ratio d'intensité énergétique : directes (Type 1), indirectes liées à l'énergie (Type 2), autres émissions indirectes (Type 3).
- d. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Nos ratios d'intensité des émissions de GES sont présentés dans la sous-section « Climat » à partir de la page 58 du présent rapport.
- b-d.** Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse www.cdp.net/fr/
Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

305-5

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
PRINCIPES DU PMNU 9: Environnement
ODD DE L'ONU 13, 14 et 15 – Émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Réduction des émissions de GES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Quantifier les réductions des émissions de GES résultant directement des initiatives destinées à les réduire, en tonnes métriques d'équivalent CO₂.
- b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous.
- c. Préciser l'année ou la valeur de référence et la raison de ce choix.
- d. Préciser les éventuelles réductions d'émissions de GES réalisées pour les émissions directes (Type 1), émissions indirectes liées à l'énergie (Type 2) et autres émissions indirectes (Type 3).
- e. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter le rapport sur les changements climatiques 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à www.cdp.net/fr/

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

305-6

PRINCIPES DU PMNU 7: Environnement
 PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 3, 12 et 13 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la production, les importations et exportations de SACO en tonnes métriques d'équivalent CFC-11 (trichlorofluorométhane).
- b. Indiquer les substances prises en compte dans le calcul.
- c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés.
- d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.

305-7

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts

Oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques substantielles

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la quantité d'émissions atmosphériques substantielles, en kilogrammes ou ses multiples, pour chacun des éléments suivants :
 - i. NOX ;
 - ii. SOX ;
 - iii. polluants organiques persistants (POP);
 - iv. composés organiques volatils (COV);
 - v. polluants atmosphériques dangereux (PAD);
 - vi. particules en suspension (PS);
 - vii. autres catégories standard d'émissions atmosphériques identifiées dans les différentes réglementations concernées.
- b. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés.
- c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Les émissions directes et indirectes de NO2 provenant de l'utilisation du chauffage et de la consommation d'électricité dans les immeubles de bureaux sont présentées dans le rapport sur les changements climatiques de 2022 de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse www.cdp.net/fr/

Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse <https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report>

Il faut noter que SNC-Lavalin n'exploite pas d'usines de fabrication ou d'autres installations qui émettraient des émissions atmosphériques en plus des émissions provenant de systèmes de chauffage.

EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-1

PRINCIPES DU PMNU 8: Environment

ODD DE L'ONU 3, 6, 12 et 14 – Qualité de l'eau, prélèvements d'eau durables, écosystèmes et biodiversité liés à l'eau. rejets d'eau dans les océans

Total des rejets d'eau, par type et destination

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le volume total des rejets d'eau prévus et imprévus, découpé en fonction des éléments suivants :
 - i. idestination;
 - ii. qualité de l'eau, y compris la méthode de traitement;
 - iii. indication de son éventuelle réutilisation par une autre organisation.
- b. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin's water discharges are mainly domestic water which is collected and treated by the municipalities where we operate. All SNC-Lavalin locations operate in accordance with local legislation. As for controlled project sites, measures are put in place to ensure surrounding watercourses are protected.

Those measures include sedimentation basins, cofferdams, silt curtains and fences, leak proof concrete washout areas, etc. Such measures are implemented based on the relevant EIA reports and/or in compliance with local legislation.

306-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 3, 6 et 12 – Déversements, déchets, écosystèmes et biodiversité liés à l'eau

Poids total des déchets, par type et mode de traitement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le poids total de déchets dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants, s'il y a lieu :
 - i. réutilisation;
 - ii. recyclage;
 - iii. compostage;
 - iv. valorisation, y compris valorisation énergétique;
 - v. incinération (brûlage en vrac);
 - vi. injection en profondeur;
 - vii. mise en décharge
 - viii. stockage sur site;
 - ix. autre (à préciser par l'organisation).
- b. Indiquer le poids total de déchets non dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants :
 - i. réutilisation;
 - ii. recyclage;
 - iii. compostage;
 - iv. valorisation, y compris valorisation énergétique;
 - v. incinération (brûlage en vrac);
 - vi. injection en profondeur;
 - vii. mise en décharge
 - viii. stockage sur site;
 - ix. autre (à préciser par l'organisation).
- c. Indiquer comment le mode de traitement des déchets a été déterminé :
 - i. directement traités par l'organisation ou confirmé directement de quelque autre manière;
 - ii. information fournie par le prestataire de traitement des déchets;
 - iii. choix par défaut du prestataire.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

a. SNC-Lavalin ne tient pas de registre mondial des déchets dangereux et des méthodes de traitement pour ses chantiers et ses bureaux. Cependant, les chantiers majeurs tiennent un tel registre et se conforment intégralement à la législation en ce qui a trait au stockage, à la gestion et à l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

i. Dans le cadre des activités nucléaires de SNC-Lavalin, un de nos sites doit entreposer des déchets radioactifs avant la décontamination ou l'élimination convenable et préparer un rapport détaillé sur la gestion des déchets.

ii. Déchets solides radiologiques de faible activité :

- Plastique, papier, etc.
- Métal mixte:
- Métal sous forme de gros outils, qui seront décontaminés sur place et recyclés par une tierce partie

iii. Déchets liquides radiologiques de faible activité :

- Eau
- Mélange de glycol/eau

À noter que les déchets radiologiques actuellement entreposés dans cette installation ont été produits au fil des années d'exploitation. Les déchets radiologiques sont recueillis jusqu'à ce que la quantité appropriée pour l'élimination soit atteinte.

b. Ne s'applique pas à cette installation

c. Déchets solides présentant un risque de contamination radiologique :

i. Les articles contaminés seraient décontaminés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de rejet sans condition pour le domaine public; les déchets peuvent alors être éliminés comme n'importe quel déchet classique.

ii. Si les déchets ne satisfont pas aux critères de rejet sans condition, ils seront emballés et entreposés à l'intérieur de l'installation SP3 pour permettre la désintégration radioactive, ou transférés à une installation d'élimination externe autorisée par la CCSN.

iii. Les déchets liquides présentant un potentiel de contamination radiologique seront recueillis à l'intérieur de réservoirs d'eau désignés de l'installation.

- L'eau recueillie sera analysée pour des composants chimiques et radiologiques et éliminée par les égouts sanitaires uniquement si elle répond aux exigences ci-dessous :
- La concentration des composants chimiques est inférieure aux limites définies par le règlement régional, et
- La contribution des substances radioactives qui seront rejetées au cours de l'année demeurera inférieure au seuil d'intervention pour la limite de rejet dérivée dans l'eau.

iv. Les eaux usées seront transférées à une installation de gestion des déchets autorisée par la CCSN si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

v. Les installations de gestion des déchets autorisées et les entrepreneurs externes de la CCSN pourraient utiliser les méthodes ci-dessous, selon le niveau de contamination radiologique :

- Décontamination et recyclage (principalement valide pour les déchets métalliques)
- Incinération
- Évaporation (approprié pour certains déchets liquides)
- Stockage à long terme

vi. Les entrepreneurs en élimination actuels de cette installation sont :

- Déchets dangereux traditionnels/ non radioactifs : Clean Harbors
- Autres déchets radioactifs : Energy Solution, UniTech

306-3

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 3, 6, 12, 14 et 15 – Déversements

Déversements substantiels

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre et le volume total de déversements substantiels enregistrés.
- b. Dans le cas des déversements figurant dans les états financiers de l'organisation, indiquer pour chaque déversement les informations suivantes :
 - i. lieu de déversement;
 - ii. volume déversé;
 - iii. matière déversée, suivant les catégories ci-dessous :
 - > déversements de pétrole (sols ou nappes d'eau),
 - > déversements de combustible (sols ou nappes d'eau),
 - > déversements de déchets (sols ou nappes d'eau),
 - > déversements de produits chimiques (sols ou nappes d'eau, principalement),
 - > autre (à préciser par l'organisation).
- c. Préciser les impacts de ces déversements substantiels.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. En 2021, il n'y a pas eu d'incidents environnementaux significatifs, c.-à-d. des incidents à potentiel élevé qui ont entraîné des répercussions environnementales importantes ou des avis d'infraction.
- b. Aucun rejet dans l'environnement n'a été déclaré dans les états financiers de l'organisation.
- c. Aucune incidence à déclarer.

306-4

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement
 ODD DE L'ONU 3 et 12 – Déversements, déchets

Transport de déchets dangereux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le poids total de chacun des éléments suivants :
 - i. déchets dangereux transportés;
 - ii. déchets dangereux importés;
 - iii. déchets dangereux exportés;
 - iv. déchets dangereux traités.
- b. Indiquer le pourcentage de déchets dangereux exportés.
- c. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

La Société n'exporte ni n'expédie aucun déchet dangereux outre-frontière.

Des quantités infimes de déchets dangereux sont générées par les activités régulières des bureaux (nettoyage et travaux d'entretien et de rénovation). Les déchets dangereux générés par ces activités sont transportés et éliminés par des transporteurs autorisés.

Dans le cadre des activités nucléaires de SNC-Lavalin, l'une de nos installations a dû transporter des barils d'eaux usées radioactives de faible activité vers Energy Solution pour le traitement et l'élimination. Toutefois, aucun transport de ce type n'a eu lieu en 2021, car les barils sont recueillis et entreposés de façon adéquate pendant plusieurs mois avant d'être éliminés (en comparaison, en 2020, 29 barils ont été éliminés). Le transport de toutes les matières radioactives, qu'il s'agisse ou non de déchets, est effectué conformément à la réglementation sur le transport des matières radioactives (classe 7).

Les chantiers contrôlés génèrent aussi certains déchets dangereux dont la gestion est assurée selon les exigences légales des pays où ils sont situés.

306-5

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

ODD DE L'ONU 6 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau, dégradation de l'habitat naturel, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux

Plans d'eau affectés par le rejet et le ruissellement des eaux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les plans d'eau et les écosystèmes très touchés par le rejet et le ruissellement d'eau, et inclure les informations sur les éléments suivants :
 - i. la taille du plan d'eau et de son écosystème;
 - ii. l'éventuelle identification du plan d'eau et de son écosystème en tant qu'aire protégée (à l'échelle nationale ou internationale);
 - iii. la valeur sur le plan de la biodiversité (nombre total d'espèces protégées, par exemple).

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À la connaissance de la Société, aucun plan d'eau ou écosystème n'a été affecté de façon importante par les activités de SNC-Lavalin en 2021. Conformément au système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) de SNC-Lavalin, il est interdit à toute installation gérée par la Société de rejeter dans l'environnement des eaux de procédés non traitées ou des eaux usées.

CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements

Non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect aux lois et réglementations de protection de l'environnement, en précisant les éléments suivants :
 - i. montant total des amendes substantielles;
 - ii. nombre total de sanctions non pécuniaires;
 - iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges.
- b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En 2021, SNC-Lavalin ne s'est vu imposer aucune amende significative pour non-respect environnemental.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS

308-1

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été contrôlés à l'aide de critères environnementaux.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Pour l'instant, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de biens matériels à l'aide de critères environnementaux. Toutefois, un système mondial de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre et SNC-Lavalin a l'intention d'appliquer ces critères à compter des prochaines années.

Dans le cadre des projets de construction, les « fournisseurs » principaux sont des entrepreneurs. On s'attend à ce que les entrepreneurs et les sous-traitants respectent le Système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement de SNC-Lavalin, et des dispositions à cet effet sont incluses dans tous les contrats importants. Lorsqu'un projet fait l'objet d'une vérification relative au respect du système de gestion de l'entreprise, les entrepreneurs font également l'objet d'une vérification. En 2021, six vérifications de ce genre ont été effectuées, ainsi que 32 visites de chantiers virtuels.

L'objectif des vérifications de SSE de l'entreprise est de valider le respect et la conformité d'un chantier aux exigences du système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement de SNC-Lavalin, tandis que les examens de la sécurité du chantier portent principalement sur les protocoles de gestion des risques critiques.

308-2

PRINCIPES DU PMNU 8: Environnement

Répercussions négatives substantielles, réelles et potentielles sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts environnementaux.
- b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement.
- c. Indiquer les impacts négatifs substantiels sur l'environnement, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement.
- d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation.
- e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Comme nous le mentionnons plus haut, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux.

EMPLOI

401-1

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 5 et 8 – Égalité des sexes, emploi, emploi des jeunes

Nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique.
- b. Indiquer la rotation du personnel en nombre de salariés et en pourcentage au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. En 2021, SNC-Lavalin a embauché 5 039 employés réguliers, ce qui représente environ 17 % de l'effectif total. Parmi eux, 3 455 étaient des hommes et 1 584 (31 %) étaient des femmes;
- b. SNC-Lavalin considère que ces renseignements sont de nature délicate sur le plan commercial.

401-2

ODD DE L'ONU 8 - Revenus, salaires et avantages sociaux

Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires et aux salariés à temps partiel

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les avantages sociaux dont bénéficient les salariés à temps plein, mais pas les intérimaires ni les salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels. Ces avantages comprennent, au minimum :
 - i. assurance vie;
 - ii. soins de santé;
 - iii. assurance invalidité;
 - iv. congé parental;
 - v. régime de retraite;
 - vi. le plan d'actionnariat;
 - vii. autres.
- b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne recueille pas cette information au niveau de l'entreprise, car elle varie selon les régions, conformément aux lois et au milieu d'affaires. Il faut également noter que les principales différences sont entre les employés réguliers et les employés temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.

401-3

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
ODD DE L'ONU 5 et 8 – Congé parental

Congé parental

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total de salariés en droit de prendre un congé parental, par sexe.
- b. Indiquer le nombre total de salariés ayant pris un congé parental, par sexe.
- c. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental, par sexe.
- d. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental et qui étaient toujours employés par l'organisation douze mois après leur retour, par sexe.
- e. Indiquer le taux de retour au travail et de maintien en poste des salariés qui ont pris un congé parental, par sexe.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Pour l'instant, SNC-Lavalin n'effectue pas le suivi nécessaire lui permettant de fournir des informations adéquates sur ce thème.

RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION

402-1

PRINCIPES DU PMNU 3: Main-d'œuvre

ODD DE L'ONU 8 - Relations employédirection

Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le délai minimal (en nombre de semaines) de préavis généralement accordé aux salariés et à leurs élus syndicaux avant la mise en œuvre de tout changement opérationnel important susceptible d'avoir des répercussions importantes sur leur travail.
- b. Dans le cas où l'organisation bénéficie d'une convention collective, indiquer si cette dernière précise le délai de préavis et contient des dispositions pour la consultation et la négociation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Même si différentes situations doivent être analysées au cas par cas, SNC-Lavalin fournit un avis suffisant aux employés avant de procéder à des changements opérationnels.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Système de gestion de la santé et la sécurité au travail

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :

- a. Une déclaration indiquant si un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail a été mis en œuvre, incluant notamment si :
 - i. le système a été mis en œuvre en raison d'exigences légales et, le cas échéant, une liste des exigences;
 - ii. le système a été mis en œuvre d'après des normes/ lignes directrices relatives à la gestion des risques ou au système de gestion et, le cas échéant, une liste des normes/lignes directrices.
- b. Une description du champ d'application des travailleurs, activités et lieux de travail couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, et une explication, le cas échéant, des raisons pour lesquelles des travailleurs, activités ou lieux de travail ne sont pas couverts.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. En 2018, SNC-Lavalin a lancé un système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) intégré. Tous nos processus de SSE sont regroupés dans un seul document, le Livre bleu. Mis à jour chaque année, le Livre bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 ainsi que de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la sous-section intitulée « Systèmes de gestion » à la page 28 du présent rapport.

- b. Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs, pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés de SNC-Lavalin ainsi que les chantiers contrôlés sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE régit les plans et programmes de SSE des entrepreneurs, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes, et aura préséance en cas de conflit. Les seules exceptions sont les travailleurs dans les installations de clients ou sur les chantiers qui ne sont pas gérés par SNC-Lavalin et où les attentes en matière de SSE sont équivalentes ou supérieures à celles de SNC-Lavalin, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté.

Le Livre bleu est disponible en ligne : [https://km.snclavalin.com/pdce/Functional/2022-EN-BlueBook_\(e-viewing\).pdf](https://km.snclavalin.com/pdce/Functional/2022-EN-BlueBook_(e-viewing).pdf)

403-2

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :

- a. Une description de la procédure utilisée pour identifier les dangers liés au travail et évaluer les risques de façon régulière et ponctuelle, et pour appliquer la hiérarchie de contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques, notamment :
 - i. de quelle manière l'organisation garantit la qualité de ces procédures, notamment la compétence des personnes qui les appliquent;

- ii. de quelle manière les résultats de ces procédures sont utilisés pour évaluer et améliorer continuellement le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.
- b. Une description des procédures selon lesquelles les travailleurs déclarent des incidents liés au travail et à des situations dangereuses, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles.
- c. Une description des politiques et procédures permettant aux travailleurs de se retirer des situations de travail qu'ils estiment susceptibles d'entraîner un accident du travail ou une maladie professionnelle, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles.
- d. Une description des procédures utilisées pour enquêter sur les événements indésirables liés au travail, notamment les procédures permettant d'identifier les dangers et d'évaluer les risques relatifs aux événements indésirables, de déterminer des mesures correctives à l'aide de la hiérarchie des contrôles et de déterminer les améliorations nécessaires au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter la section 3.1 « DÉTECTION DES DANGERS, ÉVALUATION DES RISQUES ET DÉTERMINATION DES MESURES DE CONTRÔLE » à la page 20 ainsi que la section 5.3 « ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS, NON-CONFORMITÉ ET ACTION CORRECTIVE » à la page 42 du Livre bleu (le Manuel SSE de la Société), disponible à l'adresse [https://km.snclavalin.com/pdce/Functional/2022-EN-BlueBook_\(e-viewing\).pdf](https://km.snclavalin.com/pdce/Functional/2022-EN-BlueBook_(e-viewing).pdf)

403-3

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Occupational health services

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :

- a. Une description des fonctions des services de santé du travail qui contribuent à l'identification et à l'élimination des dangers et à la réduction des risques, ainsi qu'une explication de la manière dont l'organisation garantit la qualité de ces services et en facilite l'accès aux travailleurs.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter le Livre bleu de SNC-Lavalin (disponible à l'adresse https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf), en particulier la section 3.1, intitulée « DÉTECTION DES DANGERS, ÉVALUATION DES RISQUES ET DÉTERMINATION DES MESURES DE CONTRÔLE », et la section 4.1, intitulée « RÔLES, RESPONSABILITÉS, IMPUTABILITÉ ET AUTORITÉ ».

De plus, les employés travaillant sur des sites contrôlés de SNC-Lavalin peuvent être exposés à des agents en milieu de travail, ce qui peut avoir des effets nocifs sur leur santé, comme spécifié dans notre procédure opérationnelle standardisée de SURVEILLANCE DE LA SANTÉ. Dans certains cas, le lien entre l'exposition à un agent et ses effets est bien compris et expliqué, ce qui permet de mettre en œuvre un programme de surveillance de la santé. Un tel programme peut comprendre un dépistage préalable, un suivi biologique, un suivi des effets sur la santé, des conseils aux employés, etc.

Il faut noter que les résultats du rapport de surveillance de la santé ne devraient en aucun cas causer de préjugés négatifs contre un travailleur pour un emploi futur.

403-4

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Une description des procédures favorisant la participation des travailleurs et leur consultation dans le cadre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ainsi que l'accès des travailleurs à des informations pertinentes relatives à la santé et à la sécurité au travail et leur communication;
- b. En cas de présence de comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction, une description de leurs responsabilités, de la fréquence de réunion, de l'autorité responsable de la prise de décision et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certains travailleurs ne sont pas représentés par ces comités.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de la responsabilité de l'équipe SSE mondiaux de SNC-Lavalin, qui recueille tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes et en valide la pertinence.
- b. Des comités mixtes de santé et de sécurité sont formés sur chaque chantier de SNC-Lavalin. Il faut consulter la législation locale pour obtenir des directives précises sur les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il doit toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité pour s'assurer que les travailleurs sont interpellés et consultés et que leurs commentaires

sont pris en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal de chacune des réunions est rédigé. Dans le cas des projets et des activités où la taille de l'effectif ou la loi n'exige pas la mise sur pied d'un tel comité, les entrepreneurs et SNC-Lavalin communiquent les questions liées à la SSE à leurs employés lors de pauses-sécurité.

403-5

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :

- a. Une description de toute formation relative à la santé et à la sécurité au travail offerte aux travailleurs, notamment une formation générale ainsi qu'une formation spécifique concernant les dangers liés au travail, les activités dangereuses ou les situations dangereuses.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Tous les employés de SNC-Lavalin doivent suivre une formation d'initiation à leur embauche et à leur arrivée sur un nouveau chantier contrôlé. Les entrepreneurs se voient également offrir une formation de base propre au chantier. Après leur embauche, tous les employés de SNC-Lavalin doivent également suivre des modules d'apprentissage en ligne et de sensibilisation à la sécurité des mains.

Les huit modules sur les protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être suivis par tous les employés de SNC-Lavalin concernés et par les entrepreneurs qui sont sur place pendant plus de 30 jours. D'autres formations particulières sont offertes sur place, en fonction des tâches exécutées. Enfin, tous les visiteurs d'un bureau doivent visionner une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques et les exigences de sécurité du lieu.

403-6

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Promotion de la santé des travailleurs

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :

- a. Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé extra-professionnels et le champ d'application de l'accès fourni.
- b. Une description de tout service et programme de promotion volontaire de la santé proposé aux travailleurs afin de répondre à des risques sanitaires extra-professionnels, notamment les risques sanitaires spécifiques gérés et la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à ces services et programmes.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Depuis septembre 2018, tous les employés de SNC-Lavalin ont accès à un programme d'aide aux employés (PAE). Disponible en tout temps, le programme offre un service standard, fiable et confidentiel à nos employés partout dans le monde, dans 28 langues sur le site Web du fournisseur de services et dans plus de 75 langues par l'entremise de ses sociétés affiliées. Voici certains des services que nous offrons :

- > Services de consultation : offrent du soutien pour une panoplie d'épreuves de la vie, notamment les problèmes conjugaux, familiaux ou relationnels, le stress, l'anxiété, la dépression, le deuil, une perte, la pression au travail, ainsi que l'abus d'alcool ou d'autres drogues.
- > Services travail-vie personnelle : permettent aux employés de consulter des spécialistes qui peuvent proposer des recommandations admissibles et des ressources personnalisées pour les soins aux enfants et les soins aux personnes âgées, un déménagement, les soins pour animaux de compagnie, la planification des études, la vente d'une maison, etc.

- > Services de mieux-être : offrent des outils et des ressources pour vous aider à faire des changements positifs à votre mode de vie, y compris l'arrêt de consommation de tabac et la gestion du poids.

Dans certains territoires, SNC-Lavalin offre également l'accès à des services de soins de santé virtuels et la consultation d'un ergonome.

403-7

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :

- a. Une description de l'approche de l'organisation visant à prévenir ou réduire les impacts négatifs sur la sécurité et la santé au travail significatifs qui sont directement liés à ses activités, produits ou services par ses relations d'affaires, et les dangers et risques associés.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

L'approche de gestion envers la SSE de SNC-Lavalin est fondée sur les risques; elle est proactive, systématique et adaptable au changement. En effet, tous les chantiers réalisent des évaluations exhaustives des risques pour veiller à ce que tous les dangers soient recensés et évalués dans le but de les éliminer ou d'en maîtriser la gravité. Il s'agit d'une approche à trois niveaux : Le premier niveau consiste à élaborer un registre complet des risques afin de déterminer les risques importants et leurs mesures de contrôle.

Le deuxième niveau correspond à l'analyse sécuritaire des tâches (AST), un processus complet d'évaluation des risques visant à établir des méthodes de travail normalisées, sécuritaires et particulières. Les AST doivent être menées à l'avance pour les activités de travail indiquées dans le registre des risques.

Enfin, le troisième niveau, c'est le processus "Prendre du recul", un outil d'évaluation guidée sur le terrain qui invite les membres du personnel de SNC-Lavalin et les entrepreneurs à s'éloigner de deux mètres et à prendre deux minutes pour réfléchir de façon critique à l'environnement de travail, puis à déterminer les blessures qu'ils pourraient subir et les mesures à prendre pour les éviter.

403-8

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :

- a. Si l'organisation a mis en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fondé sur des exigences légales ou des normes/lignes directrices reconnues :
 - i. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système;
 - ii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit interne;
 - iii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit ou d'une certification par un intervenant extérieur.
- b. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion;

- c. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. SNC-Lavalin a mis en œuvre un système intégré de SSE conforme aux exigences des normes environnementales ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018 en matière de santé et de sécurité au travail.
 - i. Tous les employés de SNC-Lavalin et tous les employés (100 %) des entrepreneurs travaillant sur les sites contrôlés de SNC-Lavalin doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel de SSE). Dans les rares cas où les exigences du client en matière de SSE sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion de la SSE du client a préséance sur celui de SNC-Lavalin. En outre, sur les chantiers non contrôlés, le système du partenaire responsable de la SSE est mis en œuvre, à condition qu'il soit au minimum équivalent au nôtre
 - ii. Le nombre d'employés associés aux entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés par SNC-Lavalin change régulièrement (parfois quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches exécutées. Par conséquent, SNC-Lavalin n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Cependant, tous les entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés font l'objet d'une vérification interne.
 - iii. Certains chantiers et unités d'exploitation sont certifiés (ISO 14001 ou 45001). Ces attestations font l'objet d'une vérification externe dans le cadre du processus de certification. SNC-Lavalin ne comptabilise toutefois pas le nombre de sites visés par de telles vérifications.
- b. Aucun travailleur n'est exclu.
- c. Aucune autre information contextuelle à divulguer.

403-9

ODD DE L'ONU 3 et 8 – Santé et sécurité au travail

Accidents de travail

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :

- a. Pour tous les employés :
 - i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail;
 - ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès);
 - iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables;
 - iv. les principaux types d'accidents du travail;
 - v. le nombre d'heures travaillées.
- b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :
 - i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail;
 - ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès);
 - iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables;
 - iv. les principaux types d'accidents du travail;
 - v. le nombre d'heures travaillées.
- c. Les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves, notamment :
 - i. les modalités d'identification de ces dangers;
 - ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des accidents du travail aux conséquences graves au cours de la période de rapport;
 - iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles.
- d. Toute mesure mise en place ou en cours visant à éliminer d'autres dangers liés au travail et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles;
- e. Si les taux ont été calculés sur la base de 200 000 ou de 1 000 000 d'heures travaillées;
- f. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion;
- g. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veuillez consulter la section « Santé et sécurité » à la p. 50 du présent rapport.

a.b.:

- i. SNC-Lavalin n'a enregistré aucun décès depuis 2015, que ce soit chez ses propres employés ou ses entrepreneurs qui travaillent sur ses sites contrôlés.
- ii. SNC-Lavalin ne conserve pas le nombre ni le taux de blessures graves liées au travail. Toutefois, SNC-Lavalin assure le suivi de la fréquence des incidents de perte de temps. Pour 2021, le nombre d'incidents entraînant une perte de temps a été de 7 (5 pour les employés; 2 pour les entrepreneurs) et le taux associé était de 0,016 (0,014 pour les employés; 0,025 pour les entrepreneurs), basé sur 200 000 heures travaillées.
- iii. En 2021, il y a eu 45 blessures enregistrables, soit une fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE) de 0,10. Plus précisément, pour les employés de SNC-Lavalin, il s'agissait de 24 incidents et d'une FTIE de 0,07; pour les entrepreneurs, ces chiffres étaient respectivement de 21 et de 0,26.
- iv. En 2021, 34 % des blessures étaient liées aux mains.
- v. 85 143 901 heures travaillées en 2021.

c.:

- i. Comme décrit à la section 3.1 du système de gestion de notre Livre bleu, les sites contrôlés par SNC-Lavalin sont tenus d'identifier tous les dangers dans un registre des risques ainsi que dans l'analyse sécuritaire des tâches (AST) avant de commencer les travaux. On procède ensuite à une évaluation des risques sur le terrain.
- ii. Voir a. et b. ii ci-dessus.

- iii. Les protocoles de gestion des risques critiques (PGRC) de SNC-Lavalin sont conçus pour fournir les mesures de contrôle jugées nécessaires pour éviter les décès, les incidents graves et les blessures découlant des risques les plus courants associés aux activités de SNC-Lavalin.
- d. En plus des PGRC susmentionnés, de nombreuses procédures opérationnelles standardisées ont été élaborées, notamment pour le contrôle de la circulation, la prévention des incendies, la sécurité liée à la faune et le travail effectué seul. De plus, toutes les blessures sont évaluées, et des mesures correctives sont adoptées au besoin.
- e. Les taux sont calculés en fonction de 200 000 heures travaillées.
- f. Aucun travailleur n'a été exclu.
- g. Comme défini dans notre Livre bleu, à la section 5.1 « ÉVALUATION ET SUIVI DU RENDEMENT » (disponible à https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf)
- b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :
 - i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle;
 - ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables;
 - iii. les principaux types de maladies professionnelles.
- c. Les dangers liés au travail présentant un risque de maladie professionnelle, notamment :
 - i. les modalités d'identification de ces dangers;
 - ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des maladies professionnelles au cours de la période de rapport;
 - iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles.
- d. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion;
- e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.

403-10

ODD DE L'ONU 8 - Santé et sécurité au travail

Maladies professionnelles

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :

- a. Pour tous les employés :
 - i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle;
 - ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables;
 - iii. les principaux types de maladies professionnelles.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À l'heure actuelle, SNC-Lavalin ne compile pas de statistiques sur la « mauvaise santé » des employés ou des entrepreneurs. La Société n'a pas encore déterminé si cet indicateur est pertinent pour ses activités d'entreprise.

FORMATION ET ÉDUCATION

404-1

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 4, 5 et 8 – Formation et
 éducation des salariés, égalité des sexes

Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période de rapport, par :
 - i. sexe;
 - ii. catégorie professionnelle

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À l'heure actuelle, SNC-Lavalin ne compile pas de statistiques sur le nombre moyen d'heures de formation complétées par les employés. La Société n'a pas encore déterminé si cet indicateur est significatif pour ses activités d'entreprise.

404-2

ODD DE L'ONU 8 - Formation et éducation des salariés

Programmes de développement des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le type et l'étendue des programmes mis en œuvre et l'assistance proposée pour la mise à niveau des compétences des salariés.

- b. Indiquer les programmes d'aide à la transition proposés pour favoriser l'employabilité et la gestion des fins de carrière liées à la retraite ou à la cessation d'emploi.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

L'Académie SNC-Lavalin fait partie des éléments moteurs de l'entreprise, de son orientation et de son avenir. Elle sert de catalyseur et de facilitateur au déploiement de la stratégie mondiale de l'entreprise. À l'Académie SNC-Lavalin, nous répondons aux besoins de perfectionnement à l'échelle de l'entreprise, nous développons les compétences clés et nous établissons un cadre propice au réseautage et au partage des meilleures pratiques, tout en favorisant l'harmonisation des activités et en créant des synergies.

404-3

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
 ODD DE L'ONU 5 et 8 - Égalité des sexes,
 formation et éducation des salariés

Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière de carrière

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Report the percentage of total employees by gender and by employee category who received a regular performance and career development review during the reporting period.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En 2021, pratiquement tous les employés admissibles ont bénéficié d'une évaluation. Les employés admissibles comprennent tous les professionnels, les gestionnaires et les gestionnaires de projet.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre

ODD DE L'ONU 5 et 8 – Équité salariale entre les femmes et les hommes, égalité des sexes, femmes à des postes de direction, diversité et égalités des chances

Diversité des instances de gouvernance et de l'effectif

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :
 - i. sexe;
 - ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans;
 - iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple).
- b. Indiquer le pourcentage de salariés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes :
 - i. sexe;
 - ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans;
 - iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple).

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. En ce qui a trait à la composition des instances de gouvernance, la Société reconnaît l'importance de la diversité parmi les membres du conseil d'administration. La diversité enrichit les délibérations et assure la complémentarité des perspectives et de l'expérience nécessaires à une entreprise de calibre mondial comme SNC-Lavalin. La Société est aussi convaincue que la diversité sous toutes ses formes permet d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration et de ses comités.

- i. En date du 31 décembre 2021, le conseil d'administration de SNC-Lavalin était composé de sept hommes (représentant 70 % des membres) et de trois femmes (30 %), excluant le Président et chef de la direction. Au 31 décembre 2021, l'équipe de direction de la Société était composée de 11 hommes (85 %) et de deux femmes (15 %), Président et chef de la direction inclus.
- ii. La répartition en fonction des tranches d'âges des membres du conseil d'administration était la suivante :
Moins de 30 ans : 0 %; entre 30 et 50 ans : 0 %; plus de 50 ans : 100 %
- iii. Répartition par âge de l'équipe de direction :
Moins de 30 ans : 0 %; entre 30 et 50 ans : 8 %; plus de 50 ans : 92 %
- b. Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle au 31 décembre 2021
 - i. Effectif selon le sexe : dans des postes de haute direction* : Hommes : 80 %; femmes : 20 % dans les postes de gestionnaires et professionnels de niveau supérieur : Hommes : 79 %; Femmes : 21 %
Tous les employés réguliers : Hommes : 69 %; femmes : 31 %**

* comprend les membres du comité de direction et les autres membres de la haute direction (comme les vice-présidents principaux et les vice-présidents) et les gestionnaires de projets principaux.

** Selon le sexe divulgué volontairement par les employés. Une faible proportion d'employés ne souhaite pas divulguer ces renseignements.

- ii. Répartition selon l'âge : dans des postes de haute direction : Moins de 30 ans : 0 %; de 30 à 50 ans : 41 %; plus de 50 ans : 59 %
Dans les postes de gestionnaires et professionnels de niveau supérieur :
Moins de 30 ans : 1 %; de 30 à 50 ans : 56 %; plus de 50 ans : 43 %
Chez les employés réguliers* :
Moins de 30 ans : 20 %; de 30 à 50 ans : 56 %; plus de 50 ans : 24 %

* Au moment de la collecte des données, SNC-Lavalin ne connaissait pas la date de naissance et l'âge d'une minorité d'employés en raison de renseignements provenant de systèmes existants récemment fusionnés ou d'employés récemment embauchés qui n'avaient pas encore rempli leurs formulaires d'intégration.

405-2

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
ODD DE L'ONU 5, 8 et 10 – Équité salariale
entre les femmes et les hommes

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes pour chaque catégorie professionnelle, par principaux sites opérationnels.
- b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin considère ces renseignements comme délicats sur le plan commercial et ne souhaite pas les publier pour le moment.

NON-DISCRIMINATION

406-1

PRINCIPES DU PMNU 6: Main-d'œuvre
ODD DE L'ONU 5, 8 et 16 – Nondiscrimination

Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'incidents de discrimination survenus au cours de la période de rapport.
- b. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit :
 - i. l'incident a été examiné par l'organisation;
 - ii. des plans d'action corrective sont mis en place;
 - iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction;
 - iv. l'incident ne nécessite plus d'action

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Very few allegations of discrimination were brought to the attention of senior management. For those deemed to be founded, remedies have been implemented or are in the process of implementation. A formal reporting process has been developed to facilitate the reporting of incidents, including an integrity hotline operated by an independent third-party service provider.

LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

407-1

PRINCIPES DU PMNU 3: Main-d'œuvre

ODD DE L'ONU 8 - Liberté syndicale
et négociation collective

Sites et fournisseurs au sein
desquels le droit à la liberté
syndicale et à la négociation
collective pourrait
être menacé

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé en précisant les éléments suivants :
 - i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur;
 - ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés.
- b. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin d'assurer le respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucun cas où ces droits ont été violés.

TRAVAIL DES ENFANTS

408-1

PRINCIPES DU PMNU 5 - Main-d'œuvre

ODD DE L'ONU 8 - Abolition du travail des enfants

Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Identifier les sites et fournisseurs présentant un risque substantiel d'incidents concernant :
 - i. le travail des enfants;
 - ii. l'exposition de jeunes employés à un travail dangereux.
- b. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents concernant le travail d'enfants selon :
 - i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur;
 - ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés.
- c. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition réelle du travail des enfants.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À SNC-Lavalin, le travail d'enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs.

TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

409-1

PRINCIPES DU PMNU 4: Main-d'œuvre

ODD DE L'ONU 8 - Élimination du travail forcé ou obligatoire

Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire selon :
 - > le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur;
 - > le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés.
- b. Préciser toutes les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Le travail forcé ou obligatoire constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs. SNC-Lavalin ne tolère d'aucune façon le travail forcé ou obligatoire dans ses bureaux ou sur les chantiers de construction sous sa responsabilité.

PRATIQUES DE SÉCURITÉ

410-1

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne Aspect : Pratiques de sécurité

ODD DE L'ONU 16 - Sécurité

Agents de sécurité formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage d'agents de sécurité ayant bénéficié d'une formation officielle sur les politiques ou procédures spécifiques de l'organisation en matière de droits de la personne et de leur application à la sécurité.
- b. Indiquer si les exigences de formation s'appliquent également aux organisations prestataires fournissant du personnel de sécurité.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Le service de la Sûreté mondiale de SNC-Lavalin continue de progresser vers l'atteinte des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). À cette fin, nous avons révisé notre contrat mondial des services de gardiens de sécurité afin de nous assurer d'y inclure une exigence en matière de conformité aux PVSDH.

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

411-1

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne

Aspect : Droits des peuples autochtones

ODD DE L'ONU 2 - Droits des peuples autochtones

Incidents de violations des droits des peuples autochtones

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones survenus au cours de la période de rapport et identifiés.
- b. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit :
 - i. l'incident a été examiné par l'organisation;
 - ii. des plans d'action corrective sont mis en place;
 - iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction;
 - iv. l'incident ne nécessite plus d'action.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

À la connaissance de la Société, il n'y a eu aucun incident recensé en lien avec la violation des droits des peuples autochtones en 2021.

ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

412-1

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne Aspect : Évaluation

Sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des répercussions

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total et le pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'examens ou d'évaluations des impacts relatifs aux droits de la personne, par pays.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

En 2021, les évaluations ponctuelles des risques visant à identifier les endroits où l'esclavage moderne et la traite de personnes risquent le plus de se manifester ont été incluses dans notre processus d'évaluation des risques en matière de conformité (« ERC »). L'ERC s'appuie sur un questionnaire visant à identifier les principaux risques. Les mesures correctives et préventives sont discutées avec la direction et la mise en œuvre est surveillée par l'équipe Intégrité. L'indice mondial de l'esclavage a fait partie de l'analyse des IRC pour la sélection des régions.

Nous effectuons également une évaluation annuelle des risques liés à la corruption en nous fondant sur l'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION de Transparency International, qui comprend des composantes relatives aux droits de la personne.

412-2

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne Aspect : Investissement

Formation des salariés aux politiques ou procédures relatives aux droits de la personne

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'heures consacrées, pendant la période de rapport, à la formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation.
- b. Indiquer le pourcentage de salariés ayant bénéficié, pendant la période de rapport, d'une formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Veillez consulter la sous-section intitulée « Cours obligatoires et initiatives de formation » à partir de la page 70 du présent rapport.

412-3

PRINCIPES DU PMNU 2: Droits de la personne
Aspect : Investissement

Accords et contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage et le nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point.
- b. Préciser la définition d'« accords d'investissement substantiels » utilisée par l'organisation.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Tous les fournisseurs de SNC-Lavalin doivent respecter notre Code de conduite des fournisseurs (disponible à l'adresse <https://km.snclavalin.com/pdce/Global/supplier-code-of-conduct-fr.pdf>), qui comprend un chapitre sur les droits de la personne et stipule que « Les fournisseurs doivent toujours : éviter de pratiquer des activités qui bafouent les droits de la personne ou qui favorisent l'esclavage moderne, la traite de personnes, le travail des enfants, la servitude pour dettes ou le travail forcé, quelles que soient les lois ou les coutumes locales ».

En 2021, 573 évaluations de la diligence raisonnable en matière de conformité ont été réalisées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les attentes en matière d'intégrité auxquelles doivent se conformer les fournisseurs, veuillez vous reporter à la sous-section « Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires » à la page 72 du présent rapport et à notre page Web consacrée à l'intégrité : <https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity>

COMMUNAUTÉS LOCALES

413-1

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne
Aspect : Communautés locales

Sites où des programmes d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement ont été mis en œuvre

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, d'évaluation des impacts et des programmes de développement, notamment par le biais :
 - i. d'évaluations des répercussions sociales, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes, fondées sur des processus participatifs;
 - ii. d'évaluation des répercussions environnementales participatif et de surveillance continue;
 - iii. de la communication publique des résultats des évaluations des impacts environnementaux et sociaux;
 - iv. de programmes locaux de développement communautaire basés sur les besoins des communautés locales;
 - v. des plans d'engagement communautaire des parties prenantes en fonction de leur cartographie;
 - vi. de vastes comités et processus de consultation des communautés locales qui incluent les groupes vulnérables;
 - vii. de comités d'entreprise, comités de santé et sécurité au travail et d'autres organes de représentation des salariés pour gérer les répercussions;
 - viii. de processus officiels de règlement des griefs au sein des communautés locales.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

SNC-Lavalin ne mène pas d'« activités » permanentes autres que celles dans ses bureaux. Tous les chantiers sont, par définition, temporaires et leur emplacement est déterminé par les clients. En général, SNC-Lavalin n'est pas responsable des relations avec la communauté durant un chantier.

Toutefois, peu importe nos responsabilités, nous aidons nos clients à créer des liens positifs avec les communautés et les parties prenantes et nous avons la capacité d'effectuer les évaluations des impacts (sociaux et environnementaux) demandées par les clients (pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à notre gamme de services et brochure au <https://www.snclavalin.com/fr-fr/markets-and-services/services/consulting-advisory-and-environmental-services>)

413-2

PRINCIPES DU PMNU 1: Droits de la personne

Aspect : Communautés locales

ODD DE L'ONU 1 et 2 – Accès au territoire

Sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales, y compris :
 - i. le lieu des activités;
 - ii. la nature des impacts néfastes importants, réels ou potentiels, des activités.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Non pertinent. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, ses activités sont temporaires (chantiers) ou menées dans des bureaux. Lorsque les chantiers sont situés à proximité de zones densément peuplées ou urbaines, SNC-Lavalin se conforme à l'intégralité des lois et règlements portant sur le bruit, la circulation, la poussière, l'éclairage, les heures de travail, etc. Elle dispose de mécanismes de règlement des griefs permettant de trouver des solutions dans les rares cas où la population locale est dérangée par les travaux effectués par nos équipes.

ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1

PRINCIPES DU PMNU 2: Droits de la personne

Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne

ODD DE L'ONU 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail, pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement

Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Pour l'instant, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de biens matériels à l'aide de critères environnementaux. Toutefois, un système de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre et SNC-Lavalin évalue la possibilité d'inclure des critères d'ESG lors de l'évaluation des fournisseurs.

De plus, il faut noter que, comme l'indique la page 4 de notre code de conduite des fournisseurs (disponible à l'adresse <https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf>), tous les fournisseurs doivent confirmer par écrit qu'ils ont lu ledit code de conduite et qu'ils s'y conformeront.

414-2

PRINCIPES DU PMNU 2: Droits de la personne

Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne

ODD DE L'ONU 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail, pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement

Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre de fournisseurs évalués sur le plan des impacts sociaux.
- b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels.
- c. Indiquer les impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement.
- d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation.
- e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Pour l'instant, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux. Toutefois, un système de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre et SNC-Lavalin évalue la possibilité d'inclure des critères d'ESG lors de l'évaluation des fournisseurs.

POLITIQUES PUBLIQUES

415-1

PRINCIPES DU PMNU 10: Lutte contre la corruption
ODD DE L'ONU 16 - Lutte contre la corruption

Contributions politiques

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer la valeur financière totale des contributions politiques versées, directement et indirectement, par l'organisation en nature et en espèces, répartie par pays et par bénéficiaire.
- b. Indiquer le mode d'estimation de la valeur financière pour les contributions en nature, le cas échéant.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Comme indiqué dans notre Code de conduite (<https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/integrity>), notre politique de conformité (<https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/compliance.pdf> [en anglais seulement]) et notre rapport sur le lobbying (<https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2019-FR.pdf>), les contributions politiques au nom de SNC-Lavalin au niveau fédéral, provincial ou régional, au Canada ou ailleurs, sont interdites, même dans les territoires où elles sont permises par la loi.

Il est interdit à tous les membres du personnel de SNC-Lavalin, dont les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, les membres de l'équipe de direction, les membres de l'équipe de gestion, les employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein et partiel, etc.), les consultants et les employés détachés, de verser une contribution politique pour le compte de la Société ou en son nom et d'utiliser leur poste en vue de solliciter des contributions politiques pour quelque parti politique ou candidat que ce soit, et ce, dans tous les pays. Il n'y a aucune exception à cette politique.

De façon distincte, comme autorisé par le conseil d'administration de SNC-Lavalin et conformément aux lois électorales fédérales et des états des États-Unis, Atkins, Amérique du Nord verse des dons commerciaux soutenant les initiatives électorales d'États et régionales pour le développement et l'entretien d'infrastructures. Ces mesures sont de nature non partisane et sont directement approuvées par l'électorat.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1

Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués dans un but d'amélioration.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Toutes nos équipes de conception appliquent des principes de sécurité pour tous les projets d'ingénierie de SNC-Lavalin. Une procédure opérationnelle standardisée a été élaborée en 2017 et adoptée au début 2018. Cette procédure décrit la méthodologie utilisée pour minimiser les risques professionnels durant la conception et insiste sur l'optimisation de la SSE tout au long du cycle de vie des matériaux et des procédés. Des indicateurs de sécurité durant la conception ont également été ajoutés à notre outil de vérification en janvier 2018.

416-2

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements

Incidents de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services au cours de la période de rapport, ventilés par :
 - i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité;
 - ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement;
 - iii. incidents de non-respect des codes volontaires.
- b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifiés par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Aucun incident de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services à signaler.

MARKETING ET ÉTIQUETAGE

417-1

ODD DE L'ONU 12 et 16 – Information sur les produits et services et étiquetage, conformité aux lois et règlements

Exigences relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Préciser si les informations suivantes sont requises par les procédures de l'organisation relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage :
 - i. origine des composants du produit ou du service;
 - ii. contenu, notamment concernant les substances susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social;
 - iii. sécurité d'utilisation du produit ou du service;
 - iv. élimination du produit et impacts environnementaux ou sociaux;
 - v. autre (expliquer).
- b. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et de services couvertes par de telles procédures et soumises à l'évaluation de leur conformité à ces dernières

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Non pertinent. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, elle ne fournit pas des « produits » à ses clients, mais des services. Cependant, la Société produit un rapport destiné au CDP ou portant particulièrement sur les émissions de GES à l'intention des clients qui en font la demande.

417-2

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements

Incidents de non-respect concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, ventilés par :
 - i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité;
 - ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement;
 - iii. incidents de non-respect des codes volontaires.
- b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifiés par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage à signaler. Ce critère n'est pas vraiment pertinent pour une entreprise de services d'ingénierie qui a une exposition très limitée à des activités de vente au détail aux consommateurs.

417-3

Incidents de non-respect concernant la communication marketing

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, ventilés par :
 - i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité;
 - ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement;
 - iii. incidents de non-respect des codes volontaires.
- b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant les communications de marketing à signaler.

VIE PRIVÉE DES CLIENTS

418-1

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements, protection de la vie privée

Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer le nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée des clients, réparties dans les catégories suivantes :
 - i. plaintes déposées par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière;
 - ii. plaintes déposées par des organes de réglementation.
- b. Indiquer le nombre total de fuites, vols ou pertes de données personnelles de clients identifiés.
- c. En l'absence de plainte fondée identifiée par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

- a. Aucune plainte n'a été reçue en 2021.
- b. À la connaissance de SNC-Lavalin, aucune donnée sur les clients n'a été perdue ou volée en 2021. SNC-Lavalin assure la protection de l'information confidentielle, en particulier la propriété intellectuelle des clients et les renseignements personnels des employés. La Société a mis sur pied plusieurs programmes et surveille activement les infrastructures et les actifs afin de cerner et d'éliminer toute faiblesse.

CONFORMITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

419-1

ODD DE L'ONU 16 - Conformité aux lois et règlements

Non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

- a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique, en précisant les éléments suivants :
 - i. montant total des amendes substantielles;
 - ii. nombre total de sanctions non pécuniaires;
 - iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges.
- b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.
- c. Préciser le contexte dans lequel les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires ont été infligées

ÉLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT SNC-LAVALIN 2021

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »).

Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1er octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation.

Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017.

De plus, SNC-Lavalin a conclu un certain nombre d'ententes de règlement, notamment en décembre 2019 avec le Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »), relativement aux accusations portées contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et de l'alinéa 3(1)b) de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (les « accusations »). Dans le cadre du règlement du SPPC, SNC-Lavalin Construction inc. a accepté un plaidoyer de culpabilité à une seule accusation de fraude (le « Plaidoyer »), les accusations ont été retirées et SNC-Lavalin Construction inc. a accepté de payer une amende de 280 millions de dollars, payable en versements égaux sur cinq ans, et de faire l'objet d'une ordonnance de probation de trois ans.

De plus amples renseignements sont présentés à la note 33 « PASSIF ÉVENTUEL » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2021 (pages 86 à 110 du Rapport annuel 2021).